



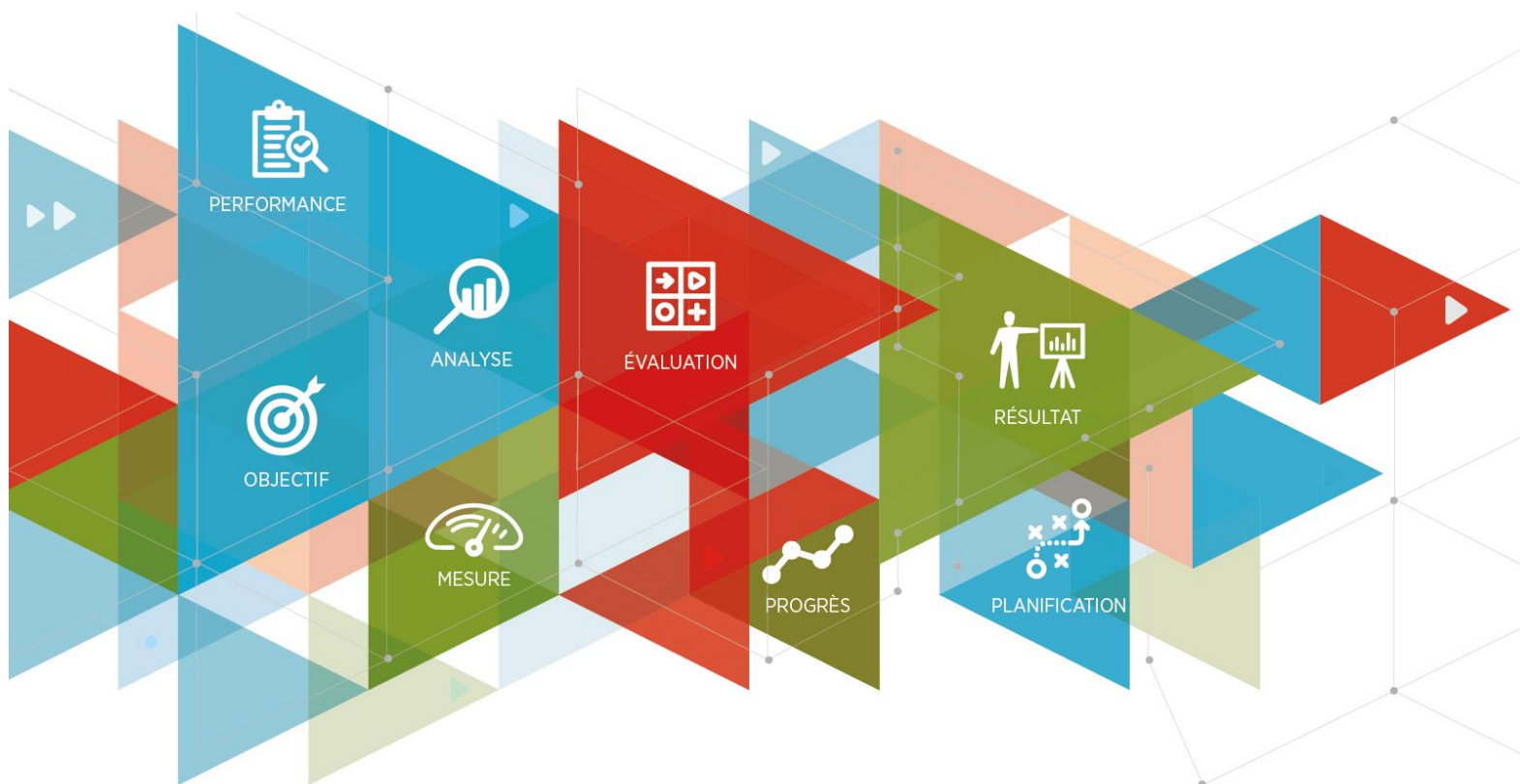
NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

PROGRAMME ESSOR

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019



NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019.
- 5) Selon l'indicateur, les résultats de sondage sont présentés en pourcentages lorsque le nombre d'observations est supérieur à 20 et sous forme de proportion (x/n) lorsqu'il est inférieur à 20.

L'évaluation des résultats du programme ESSOR est réalisée en vertu du C.T. n° 219407 du 11 juin 2018 et afin de respecter les obligations du cadre normatif du programme, qui prend fin le 31 mars 2020.

La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été mandatée pour effectuer ces travaux, qui visent à apprécier les résultats de l'aide financière de 857 M\$ accordée au programme par le Ministère pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019.

En vertu du C.T. n° 219407 du 11 juin 2018, le cadre normatif du programme se termine le 31 mars 2020. Selon le règlement de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes, le rapport d'évaluation doit être transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au plus tard le 31 mars 2020.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme, disponibles à l'adresse suivante : www.quebec.ca.

AUTEUR DU RAPPORT

Amani Koffi Roméo Kouadio
Évaluateur de programmes
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ce document est disponible sur demande
auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4412

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation du présent rapport d'évaluation.

Plus particulièrement, nous remercions le personnel des directions suivantes :

- Chez Investissement Québec (IQ), la Direction principale, Planification et analyse et la Vice-présidence, Financement spécialisé et mesures fiscales.
- Au Ministère, la Direction régionale de Laval, la Direction des programmes et de l'évaluation, la Direction de la coordination et des stratégies régionales et la Direction des interventions financières.

Nous tenons également à remercier les membres du comité d'évaluation constitué à l'occasion de ce mandat, dont la composition est présentée ci-dessous :

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Anick Fortin**, conseillère principale, Impacts économiques et évaluations
Direction principale, Planification et analyse, IQ
- **Guyline Larose**, directrice régionale
Direction régionale de Laval, MEI
- **Manon Larouche**, cheffe d'équipe des programmes
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI
- **Monique Asselin**, directrice
Direction de la coordination et des stratégies régionales, MEI
- **Névine Salhani**, directrice, Produits, politiques et processus d'affaires
Première vice-présidence, Gestion des mandats et programmes gouvernementaux, IQ
- **Chantal Allard**, conseillère en interventions stratégiques
Direction des interventions financières, MEI
- **Alexandre Montelpare**, directeur
Direction des interventions financières, MEI
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI
- **Amani Koffi Roméo Kouadio**, évaluateur de programmes
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI

Sylvie Marcotte
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

La présente évaluation vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 857 M\$ accordée pour le programme ESSOR du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019. Les résultats du programme sont jugés satisfaisants, et celui-ci continue de répondre au besoin de soutenir les investissements privés dans une perspective de productivité, de compétitivité et de maintien des entreprises en difficulté au Québec.

L'évaluation confirme la pertinence du programme, son efficacité à atteindre les résultats et à accroître les investissements privés, la productivité et la compétitivité des entreprises. De plus, il est efficient. Il génère des retombées économiques adéquates pour la période évaluée, à des coûts raisonnables. Enfin, sa mise en œuvre a été conforme à ses balises normatives.



Dans une perspective d'amélioration continue, il y aurait lieu de suivre les éléments suivants :

- Le maintien des principes directeurs du programme, qui assurent sa complémentarité avec les autres programmes du gouvernement, et une réflexion sur le regroupement possible des programmes ESSOR et PME en action.
- La mise en place de mécanismes de suivi permettant de recueillir les informations relatives aux résultats et aux retombées des projets de manière systématique auprès des entreprises.
- Un intervalle suggéré d'au moins trois ans entre les évaluations du programme ESSOR.
- L'inclusion de cibles rattachées aux résultats attendus dans le cadre normatif.

CHAPITRE 1 LE CONTEXTE	1.1	Objectifs de l'évaluation	1
	1.2	Description du programme évalué	2
	1.3	Chaîne des résultats du programme.....	5
	1.4	Aide financière accordée dans le cadre du programme	5
	1.5	Méthode d'évaluation	6
	1.6	Portée et limites de l'évaluation	6
CHAPITRE 2 LA PERTINENCE	2.1	Besoin justifiant le programme (ou réponse au besoin)	7
	2.2	Cohérence avec d'autres interventions publiques	9
	2.3	Utilité et valeur ajoutée pour la clientèle visée.....	12
CHAPITRE 2 L'EFFICACITÉ	3.1	Atteinte des résultats immédiats visés (extrants).....	15
	3.2	Atteinte des résultats intermédiaires visés (effets)	19
	3.3	Obtention de retombées socioéconomiques positives	24
CHAPITRE 4 L'EFFICIENCE	4.1	Efficiences du programme	27
CHAPITRE 5 LA CONFORMITÉ	5.1	Conformité opérationnelle du programme	29
	5.2	Satisfaction de la clientèle.....	31
CHAPITRE 6 LES CONCLUSIONS	6.1	Principaux constats	32
	6.2	Réponses aux questions de l'évaluation.....	33
	6.3	Les éléments à suivre	33
ANNEXES		ANNEXE 1 : Compléments méthodologiques	31
		ANNEXE 2 : Compléments d'information	40

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation est réalisée en vertu du C.T. n° 219407 du 11 juin 2018 et afin de respecter les obligations du cadre normatif du programme, qui prendra fin le 31 mars 2020. À cet égard, l'article 8 du cadre normatif précise que l'évaluation servira, notamment, lors d'une éventuelle demande de renouvellement.

L'évaluation vise à rendre compte des résultats¹ du programme et à apprécier la réalisation de ses objectifs. L'examen des critères d'évaluation et des indicateurs retenus dans le cadre de cet exercice permettra de répondre aux quatre questions suivantes :

1. Le programme a-t-il été ou continue-t-il à être pertinent? (Pertinence)
2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)
3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)
4. La mise en œuvre du programme est-elle conforme à son cadre normatif? (Conformité)

La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été mandatée pour effectuer ces travaux d'évaluation. Le protocole d'évaluation utilisé pour répondre à ces quatre questions est présenté au tableau 1.1.

Tableau 1.1

Protocole d'évaluation des résultats de l'aide financière accordée dans le cadre du programme ESSOR

Volet	Critères à évaluer	Question
Pertinence		
	1. Le besoin justifiant le programme	1
	2. La cohérence avec d'autres interventions publiques	1
	3. L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée	1
Efficacité		
	4. L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	2
	5. L'atteinte des résultats intermédiaires (effets)	2
	6. L'obtention de retombées socioéconomiques positives	2
Efficience		
	7. L'efficience du programme	3
Conformité		
	8. La conformité opérationnelle du programme	4
	9. La satisfaction de la clientèle	4

Les autorités et les gestionnaires responsables du programme au Ministère sont les principaux clients du mandat. Les autorités sont le sous-ministre en titre, le sous-ministre adjoint et les directeurs généraux du Secteur des industries stratégiques et projets économiques majeurs (ISPEM). Les gestionnaires sont les personnes responsables du programme dans l'équipe des programmes de la DPE. Les parties prenantes associées à cette évaluation sont la Direction régionale de Laval, la Direction des interventions financières et la Direction de la coordination et des stratégies régionales du Ministère ainsi que la Direction principale, Planification et analyse (DPPA) et la Vice-présidence, Financement spécialisé et mesures fiscales chez Investissement Québec, mandataire du Ministère dans le programme ESSOR.

¹ Le rapport d'évaluation doit être transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au plus tard le 31 mars 2020 (réf. : C.T. n° 219407 du 1^{er} juin 2018).

1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

1.2.1 La raison d'être du programme

Les entreprises québécoises évoluent actuellement dans un environnement hautement compétitif, où elles affichent des écarts de productivité importants par rapport à leurs concurrentes ontariennes et, singulièrement, à leurs concurrentes américaines. Ces écarts reflètent les effets combinés d'un taux d'investissement plus faible ainsi que d'un retard dans l'adoption des nouvelles technologies et des meilleures pratiques d'affaires. De plus, l'économie du Québec demeure constamment confrontée à des problèmes de ralentissement, d'arrêt des activités de production et de fermeture d'entreprises.

Face à des situations similaires, des gouvernements étrangers interviennent de plus en plus massivement dans leur économie en recourant à une panoplie d'incitatifs (subventions, prêts sans intérêts, etc.) pour attirer des investisseurs étrangers qui amènent avec eux de nouvelles technologies, de meilleures pratiques de gestion ainsi qu'un accès à de nouveaux marchés et réseaux d'affaires.

Dans ce contexte de changements majeurs qui s'opèrent dans l'économie, le soutien gouvernemental à l'investissement et à la restructuration des secteurs industriels clés est crucial pour :

- attirer et maintenir les grandes entreprises innovatrices et inciter les grands donneurs d'ordres à réaliser sur le territoire des projets structurants en partenariat avec les entreprises locales;
- soutenir l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales;
- faciliter la restructuration de l'économie vers les secteurs d'avenir de la nouvelle économie et les créneaux à forte valeur ajoutée;
- soutenir la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de rehaussement de la productivité;
- tirer parti des occasions associées au phénomène de l'externalisation².

Le programme ESSOR constitue l'outil du gouvernement pour soutenir l'investissement en appuyant financièrement des projets d'investissement au Québec, par des entreprises du Québec ou d'ailleurs, ainsi que les activités d'entreprises stratégiques du Québec rencontrant des difficultés financières ou susceptibles de procéder à une délocalisation importante dans leurs efforts de restructuration, de consolidation et de relance de leurs opérations.

La situation visée au 31 mars 2020 est de contribuer à l'accroissement de la compétitivité et de la productivité des entreprises, à la création et à la sauvegarde d'emplois, au développement durable, de même qu'au maintien des entreprises stratégiques au Québec.

1.2.2 Les objectifs et les résultats attendus

Comme mentionné dans le cadre normatif³ qui prendra fin le 31 mars 2020, le programme ESSOR, géré dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE), a pour but d'appuyer des projets d'investissement au Québec, par des entreprises du Québec ou d'ailleurs, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emplois et de développement durable. Il vise également à appuyer financièrement les activités d'entreprises stratégiques du Québec rencontrant des difficultés financières importantes dans leurs efforts de restructuration, de consolidation et de relance de leurs opérations ou à risque de délocalisation.

Plus spécifiquement, le programme poursuit ses objectifs selon les deux volets suivants :

Volet 1 : Appui aux projets d'investissement

² Le terme « externalisation » (en anglais, *outsourcing*) est défini dans le *Larousse* comme l'« Action pour une entreprise de confier une partie de ses activités à des partenaires extérieurs ».

³ Ce chapitre présente uniquement les grands éléments du cadre normatif essentiels à l'évaluation du programme.

- Accélérer la concrétisation de projets d'investissement au Québec dans le cadre de l'implantation ou de l'expansion d'entreprises d'ici ou d'ailleurs.
- Relever les défis de la compétitivité et appuyer les efforts de diversification vers les créneaux porteurs, notamment dans les régions, en soutenant les projets d'investissement afin de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises ainsi que l'expansion et la modernisation d'entreprises existantes.
- Aider les entreprises, en particulier du secteur manufacturier, à investir dans des équipements et des technologies de pointe afin d'améliorer leur compétitivité.
- Soutenir les projets numériques d'entreprises québécoises qui ont des activités à valeur ajoutée et dont le secteur d'activité vit une transformation associée aux nouvelles technologies.
- Favoriser les nouveaux investissements en recherche et développement (R-D) des entreprises québécoises et étrangères afin d'augmenter le bassin d'entreprises exploitant des centres de R-D au Québec, de retenir des entreprises qui souhaitent accroître leurs activités de R-D et de créer des masses critiques d'emplois à haute valeur ajoutée.

Volet 2 : Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques

- Soutenir temporairement les besoins de fonds de roulement d'une entreprise stratégique rencontrant des difficultés financières importantes afin qu'elle puisse continuer ses activités et maintenir des emplois durant la période nécessaire à la mise en place d'un plan de redressement.
- Soutenir financièrement les entreprises qui manquent de liquidités en raison des droits tarifaires spéciaux et des droits compensateurs et antidumping⁴.

À cet égard, les résultats suivants sont attendus :

- ✓ Accroissement de l'investissement privé;
- ✓ Amélioration de la productivité des entreprises;
- ✓ Amélioration de la compétitivité des entreprises;
- ✓ Redressement et maintien des activités au Québec d'entreprises stratégiques en difficulté ou susceptibles de procéder à une délocalisation;
- ✓ Création et sauvegarde d'emplois.

1.2.3 La clientèle admissible

La clientèle visée est propre à chacun des volets du programme :

Volet 1 : Appui aux projets d'investissement

Ce volet s'adresse aux entreprises à but lucratif, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale ayant des activités marchandes. Les secteurs d'activité suivants sont admissibles sous certaines conditions : le manufacturier, le tertiaire moteur, le commerce de détail ou de gros (ayant des activités à valeur ajoutée), les entreprises de l'exploitation forestière, les entreprises situées dans la région du Nord-du-Québec au nord du 55^e parallèle (dont les activités s'inscrivent dans le secteur du commerce de détail et de gros) et les entreprises du secteur de l'hébergement touristique, hors d'un milieu urbain.

⁴ Cet objectif a été ajouté au volet 2 du programme ESSOR en vertu du C.T. n° 217623 du 12 avril 2017.

Volet 2 : Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques

Ce volet s'adresse aux entreprises à but lucratif, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale ayant des activités marchandes, ainsi qu'à celles dont les produits sont touchés par des droits tarifaires spéciaux et des droits compensateurs et antidumping. Les secteurs suivants sont admissibles : le manufacturier, les services environnementaux, les centres de contact avec la clientèle et les cultures en serre. Une entreprise du secteur de l'exploitation forestière pourrait également être admissible dans la mesure où elle est déterminante pour le maintien et la survie d'entreprises du secteur de la transformation des ressources forestières. Enfin, une entreprise d'un secteur d'activité relevant d'un autre ministère peut être considérée comme admissible dans la mesure où elle ne peut être appuyée financièrement, en tout ou en partie, par ce ministère.

Par ailleurs, les entreprises à but lucratif, celles de l'économie sociale et les coopératives dont les produits sont touchés par des droits tarifaires spéciaux ou des droits compensatoires et antidumping sont admissibles.

Dans le cadre de ce volet, une entreprise est qualifiée de stratégique lorsqu'elle joue un rôle économique important pour son secteur ou la région où elle exerce ses activités.

1.2.4 Les projets et les activités admissibles

Les projets doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

Volet 1 : Appui aux projets d'investissement

- Les projets d'investissement des entreprises des secteurs d'activité admissibles doivent viser la création d'une nouvelle entreprise ou l'expansion (incluant la modernisation) d'une entreprise existante dont les dépenses admissibles sont de 250 000 \$ et plus (une exception est accordée aux projets d'investissement innovants, dont le seuil de dépenses admissibles est de 100 000 \$ selon certains critères). Des spécificités peuvent s'ajouter selon qu'il s'agit d'une entreprise manufacturière ou du commerce de détail ou de gros – distributeurs. Pour les entreprises du Nord-du-Québec et d'une partie de la Côte-Nord, le seuil des dépenses admissibles pourrait être inférieur à 250 000 \$ selon certaines conditions.
- Pour les entreprises admissibles de l'exploitation forestière, seuls les projets d'investissement en immobilisations portant sur l'acquisition d'équipements sont admissibles.

Par ailleurs, les conditions d'admissibilité suivantes s'appliquent à tous les projets d'investissement :

- Le projet doit être stratégique pour une région donnée ou structurant pour l'économie.
- L'aide financière doit clairement s'inscrire en complémentarité avec les sources de financement privées et les autres programmes du gouvernement.
- Il doit être démontré que le projet ne produit pas d'incidence négative sur des entreprises existantes au Québec.
- Le financement de chaque projet doit comporter un apport minimal de source privée équivalant à au moins 20 % de son coût total.
- Le projet doit permettre l'accroissement de 20 % des actifs immobilisés de l'entreprise, à moins de justificatifs basés sur des retombées économiques importantes.
- D'autres critères sont utilisés pour l'analyse rigoureuse des demandes d'aide financière.

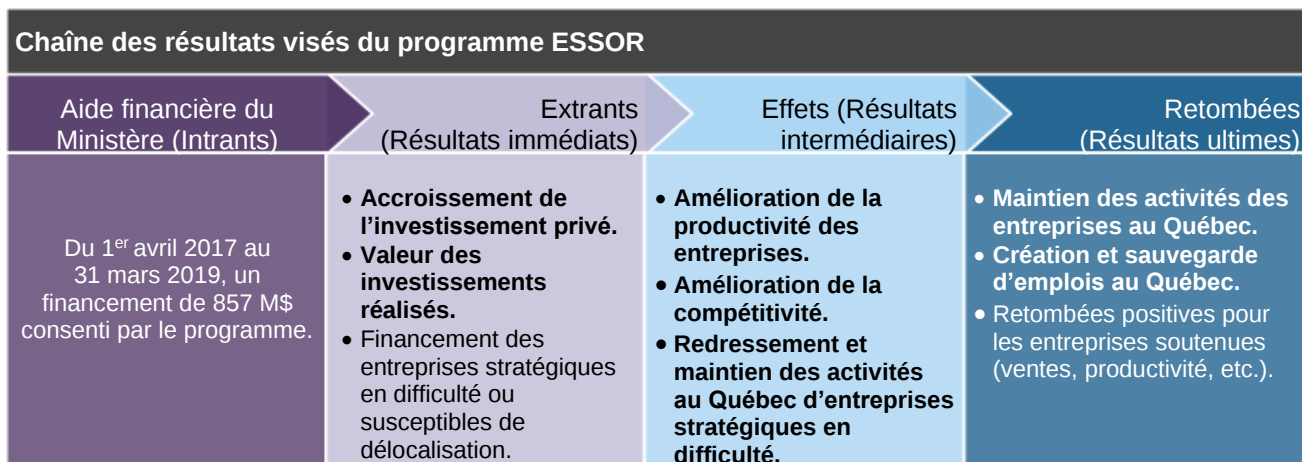
Volet 2 : Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques

- Ce volet du programme permet de soutenir, pour une période limitée n'excédant pas cinq ans, le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire afin qu'elle soit en mesure de poursuivre ses activités et de maintenir les emplois.
- Le financement porte sur le besoin en fonds de roulement nécessaires au maintien des activités de l'entreprise, déterminé sur la base de dépenses justifiées et raisonnables et d'un plan de relance démontrant de bonnes perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3 CHAÎNE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

La chaîne des résultats visés par le programme est représentée par le schéma ci-dessous. Les résultats visés expressément dans le cadre normatif du programme sont en caractères gras.

Graphique 1.1



À l'annexe 1, section 1.A – Modèle logique, vous trouverez l'illustration de l'intervention gouvernementale, plus communément appelée le modèle logique. Celui-ci illustre la chaîne des résultats attendus par le Ministère et fait aussi office de vérification de la cohérence interne des liens entre les composantes du programme, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets attendus.

1.4 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

L'information à la page suivante (tableau 1.2) présente le portrait du programme en juillet 2019. Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019, une **aide financière de 857 M\$** a été autorisée pour soutenir la réalisation de projets d'investissement des entreprises, ainsi que le financement d'urgence d'entreprises stratégiques en difficulté. Cette aide accordée dans les deux volets du programme prend principalement la forme d'une contribution remboursable et non remboursable, avec un impact budgétaire⁵ estimé à 272 M\$. Au total, 823 M\$ (96 % de l'aide dans ESSOR) ont été accordés dans le volet 1 du programme à travers 456 interventions financières, et 34 M\$ (4 % de l'aide dans ESSOR) dans le volet 2 du programme à travers 21 interventions financières.

⁵ L'impact ou effet budgétaire d'une aide financière est égal, soit au montant de la contribution financière non remboursable, soit au montant comptabilisé par le gouvernement eu égard à une garantie d'engagement financier, à une prise de participation ou à une contribution remboursable, incluant les intérêts, le cas échéant.

Tableau 1.2

Aide financière accordée dans le cadre du programme ESSOR

Année financière Volets du programme	Nombre d'interventions	Montant accordé (\$)	Impact budgétaire estimé (\$)
2017-2018	201	409 299 694	118 723 195
— Volet 1 : Appui aux projets d'investissement	194	398 882 994	112 704 514
— Volet 2 : Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques	7	10 416 700	6 018 681
2018-2019	276	448 114 058	153 451 562
— Volet 1 : Appui aux projets d'investissement	262	424 089 013	145 334 767
— Volet 2 : Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques	14	24 025 045	8 116 795
TOTAL	477	857 413 752 \$	272 174 757 \$

Source : Base de données IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

Ce portrait comporte quelques différences avec celui qui a été présenté dans le cadre d'évaluation, compte tenu du refus de cinq offres d'intervention financière par des entreprises entre mars et juillet 2019.

1.5 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère. Elle consiste à comparer les résultats du programme par rapport aux résultats visés dans le cadre normatif ou aux attentes habituelles du Ministère. L'appréciation des écarts est réalisée selon l'échelle suivante :

Appréciation	Signification de l'appréciation
A	— Le degré A signifie un résultat jugé très satisfaisant. La cible est dépassée.
B	— Le degré B signifie un résultat jugé satisfaisant. La cible est atteinte.
C	— Le degré C signifie un résultat jugé perfectible. La cible est en partie atteinte.
D	— Le degré D signifie un résultat jugé insatisfaisant. La cible n'est pas atteinte.

Une appréciation de chaque critère devra aussi être portée, selon la même échelle que celle qui est présentée ci-dessus. La méthode d'évaluation est détaillée à la section 1.B de l'annexe 1.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : la documentation relative au programme et les données officielles de Statistique Canada sur les performances des entreprises, la base de données du programme ESSOR d'IQ, le sondage mené auprès des entreprises bénéficiaires du programme ESSOR, et la consultation des directions (du Ministère et d'IQ) participant à la gestion du programme. Plus de détails sont présentés à l'annexe 1.C – Sources de données.

1.6 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur les résultats des deux volets du programme ESSOR, obtenus au cours des deux années financières suivantes : 2017-2018 et 2018-2019. Cette période est couverte par deux C.T. du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Toutefois, le C.T. utilisé pour l'évaluation est le n° 219407 du 11 juin 2018, qui prend fin le 31 mars 2020.

Les limites de l'évaluation des résultats du programme et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées à l'annexe 1.D – Limites de l'évaluation.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

2.1 BESOIN JUSTIFIANT LE PROGRAMME (OU RÉPONSE AU BESOIN)

LES CIBLES

1. Persistance du besoin d'intervenir pour soutenir l'investissement privé.
2. Au moins 80 % des projets et au moins 90 % des redressements réalisés en totalité ou en partie grâce au programme.

Constats relatifs à la cible 1

Au début de la période évaluée, en 2017, il était constaté un besoin d'intervenir pour accentuer les investissements privés (immobilisations, matériel et outillage) et la productivité des entreprises au Québec, étant donné un certain retard par rapport à d'autres économies, notamment celles de l'Ontario et du Canada⁶. Ce retard était constaté pour l'ensemble de l'industrie québécoise, et particulièrement pour la quasi-totalité des principaux secteurs d'activité admissibles à ESSOR.

Le tableau 2.1 présente les données les plus récentes au regard de la productivité du travail et de l'investissement privé. Le retard du Québec persiste dans ces domaines, ce qui indique que le besoin d'intervenir à l'aide du programme persiste aussi.

Tableau 2.1

Productivité et investissements privés dans des secteurs d'activité en 2018

Secteur d'activité	Productivité du travail (en \$/heure travaillée)			Investissements privés (en M\$)	
	Québec	Ontario	Canada	Québec	Ontario
Ensemble des industries	51,5	57,3	59,4	14 603,4	32 757,2
Fabrication ou manufacturier	57,0	67,0	65,8	2 862,0	6 211,0
Commerce de gros	54,6	70,5	64,3	423,7	944,9
Commerce de détail	28,3	30,4	31,3	604,6	1 114,4
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	41,2	35,1	46,5	388,6	773,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	81,0	93,1	94,3	952,4	3 544,9
Hébergement et services de restauration	22,0	23,5	23,2	175,9	408,7

Sources : [Tableau 36-10-0480-01](#) (anciennement CANSIM 383-0033), Statistique Canada (consulté le 23 septembre 2019).

[Tableau 34-10-0035-01](#) (anciennement CANSIM 029-0045). Immobilisations et réparations, Statistique Canada (consulté le 23 septembre 2019).

Constats relatifs à la cible 2

Le graphique 2.1 présente l'évaluation des entreprises relative au pourcentage de projets réalisés en partie ou en totalité grâce à l'aide financière du programme ESSOR.

Dans le volet 1 du programme, 95 % des entreprises confirment avoir réalisé leurs projets d'investissement en partie ou en totalité grâce à ESSOR.

Concernant le volet 2 du programme, ce sont toutes les entreprises (10/10) qui confirment que sans l'aide d'ESSOR, leurs plans de redressement ne se seraient pas réalisés ou leurs activités n'auraient pas continué.

Graphique 2.1

Pourcentage de projets réalisés en partie ou en totalité grâce à ESSOR



Source : Sondage⁷ MEI, septembre 2019.

⁶ Les données sont présentées à l'annexe 2.A – Données complémentaires de la cible 1.

⁷ Avec $n = 201$ et marge d'erreur de $\pm 4,7$ % pour le volet 1; $n = 10$ et marge d'erreur de $\pm 21,3$ % pour le volet 2.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

AVIS

B

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés satisfaisants, car une cible est atteinte et l'autre est dépassée.

- ⓑ La cible 1 est atteinte. Le besoin d'intervenir pour accentuer les investissements privés et améliorer la productivité des entreprises québécoises était présent en 2017 et l'est encore aujourd'hui, eu égard aux performances des entreprises québécoises comparativement à celles des économies voisines et comparables.
- ⓐ La cible 2 est dépassée. Parmi les entreprises répondantes au sondage, pour le volet 1 du programme, 95 % confirment que leurs projets d'investissement ne se seraient pas réalisés, en partie ou en totalité, sans l'aide consentie par le programme. Pour le volet 2, ce sont toutes les entreprises (10/10) qui indiquent que les redressements ou relances n'auraient pas été possibles sans ESSOR. Les résultats attendus pour les deux volets sont dépassés.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

2.2 LA COHÉRENCE AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES

LES CIBLES

3. Absence de chevauchement problématique ou complémentarité avérée du programme avec d'autres interventions gouvernementales.
4. Cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère ou du gouvernement.

Constats relatifs à la cible 3

Le chevauchement problématique se définit comme étant une situation dans laquelle le programme évalué dédouble ou répète inutilement un autre programme du gouvernement. Une analyse croisée des données collectées auprès des directions participant à la gestion du programme ESSOR, de la documentation⁸ administrative pertinente relative à l'offre gouvernementale visant à appuyer les projets d'investissement et les entreprises stratégiques en difficulté, et du cadre normatif du programme ESSOR a été effectuée. Celle-ci permet à l'évaluateur de constater l'absence de chevauchement problématique et l'existence d'une complémentarité entre le programme ESSOR et d'autres interventions du gouvernement (incluant le Ministère) :

- La complémentarité d'ESSOR avec les autres interventions publiques est associée à deux de ses principes directeurs. Son cadre normatif indique en effet que :
 - ESSOR est complémentaire aux autres sources de financement privées et publiques. Pour le financement public, il s'agit d'utiliser en priorité les possibilités de financement spécifiques des ministères et organismes avant de se diriger vers ESSOR.
 - Une aide financière ESSOR ne peut être combinée à une aide provenant des autres programmes du Ministère, y compris ceux du FDE, mais peut être combinée à une autre aide financière gouvernementale.

Ainsi, en pratique, l'aide financière d'ESSOR est offerte pour le financement d'un projet, après qu'il ait été clairement établi qu'elle agit en complémentarité et non en substitution avec les autres sources de financement du projet, et qu'elle revêt un caractère essentiel à la réalisation dudit projet. *De facto*, le programme ESSOR ne peut chevaucher d'autres interventions gouvernementales, bien qu'il puisse présenter des similitudes avec ces derniers. C'est le cas par exemple avec le programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), qui s'adresse toutefois uniquement au secteur de l'agriculture.

- En théorie, ESSOR et les Fonds de diversification économique (de la MRC des Sources, de la MRC des Appalaches, du Centre-du-Québec et de la Mauricie) pourraient se chevaucher. En effet, ils ont des objectifs similaires, s'adressent aux mêmes clientèles, soutiennent le même type de projets. Toutefois, en pratique, ce chevauchement n'est pas possible en raison des deux principes directeurs du programme ESSOR énoncés précédemment. De plus, ESSOR se distingue de ces fonds par le fait qu'il finance des entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois, tandis que les Fonds de diversification économique interviennent dans des territoires ou régions en particulier. Par ailleurs, le volet 1 du programme ESSOR, en aval, peut financer la concrétisation de projets d'investissement dont les études de faisabilité ont été réalisées par le biais des Fonds de diversification économique.
- Le programme ESSOR complète le programme PME en action tout en visant les mêmes objectifs. En effet, ESSOR peut intervenir en aval du programme PME en action. Le programme PME en action (volet 1) soutient la réalisation d'études de faisabilité (préalables à des projets d'investissement) et l'implantation de pratique d'affaires qui, par la suite, peuvent se concrétiser grâce au soutien financier du programme ESSOR (volet 1). Par ailleurs, PME en action, à travers son volet 3, finance des projets (des études ou analyses visant à évaluer la situation financière d'entreprises, des études de faisabilité visant

⁸ Documentation analysée : cadre normatif et guide de gestion du programme ESSOR, cadre normatif du programme PME en action, fiches de présentation des Fonds de diversification économique (de la MRC des Sources, de la MRC des Appalaches et du Centre-du-Québec) et document de présentation du programme Transformation alimentaire – robotisation et systèmes de qualité du MAPAQ.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

à valider les paramètres techniques ou économiques d'un projet de relance, etc.) qui peuvent servir de base de décision au volet 2 d'ESSOR. Le volet 2 du programme ESSOR finance le fonds de roulement nécessaire au maintien des activités d'entreprises sur la base d'un plan de relance démontrant de bonnes perspectives de rentabilité à moyen terme. De façon générale, le programme ESSOR se distingue du programme PME en action par le type de projet et la forme d'aide financière qu'il offre. PME en action finance des PME par l'entremise de contributions non remboursables (subventions), alors qu'ESSOR s'adresse non seulement aux PME, mais aussi aux grandes entreprises en offrant des contributions remboursables (la forme d'aide privilégiée) et non remboursables.

Constats relatifs à la cible 4

Les principaux objectifs du programme ESSOR sont d'appuyer les projets d'investissement (investissements privés), ainsi que les entreprises stratégiques rencontrant des difficultés financières. Ceux-ci s'inscrivent de manière cohérente dans plusieurs orientations du Ministère ou du gouvernement (Tableau 2.2).

Le Ministère a pour mission⁹ de « soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement [...] ». Plus précisément, il assume notamment les responsabilités de coordination des interventions gouvernementales et d'élaboration d'offres gouvernementales intégrées pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs. Également, il peut élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des stratégies de développement et des programmes d'aide. Le programme ESSOR constitue ainsi l'un des outils essentiels du Ministère pour réaliser sa mission et ses mandats.

Le dernier plan stratégique du Ministère (2016-2019) comprend un axe d'intervention sur le soutien aux projets d'investissement. À travers ses deux volets, le programme ESSOR rejoint bien les visées de cet axe d'intervention, qui sont de favoriser la concrétisation de projets d'investissement privé et d'appuyer le développement des entreprises et des régions (à travers les projets de relance d'entreprises).

L'investissement privé demeure une priorité pour le gouvernement actuel, comme en témoignent les annonces faites par le ministre des Finances, monsieur Éric Girard, dans son [discours sur le budget 2019-2020](#)¹⁰ prononcé à l'Assemblée nationale. Selon le gouvernement, à travers la voix de son ministre, « les investissements privés sont la clé de la croissance future et de l'augmentation du niveau de vie des Québécois. Les investissements des entreprises, c'est plus de productivité, et donc des salaires réels plus élevés pour tous. Les investissements privés jouent un rôle essentiel pour diffuser l'innovation, pour renforcer la compétitivité et pour assurer ainsi l'augmentation des exportations ». Ainsi, des mesures sont annoncées « pour inciter les entreprises à investir davantage, entre autres, pour améliorer leur productivité ». Par exemple, l'augmentation du capital-actions d'IQ de 4 à 5 milliards de dollars lui permettra de réaliser davantage d'interventions à partir de ses fonds propres, notamment sous forme de prêts et de prises de participation. De plus, le gouvernement a annoncé la constitution d'une enveloppe pouvant atteindre 1 milliard de dollars afin d'accompagner le développement des entreprises stratégiques du Québec et de protéger la présence des sièges sociaux au Québec.

Par ailleurs, le programme ESSOR peut être sollicité ou mis à contribution de façon complémentaire pour la réalisation de dossiers dans le cadre de différentes stratégies gouvernementales telles que la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium et la Stratégie maritime.

⁹ <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/mission-et-mandats/> (consulté le 3 octobre 2019).

¹⁰ Discours sur le budget 2019-2020 prononcé à l'Assemblée nationale le jeudi 21 mars 2019 par le ministre des Finances, monsieur Éric Girard.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

Tableau 2.2

Les orientations du Ministère ou du gouvernement

Mission et mandat du Ministère

- Soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement.

Plan stratégique 2016-2019

Axe 5 – Le soutien aux projets d'investissement

- Objectif 1 : favoriser la concrétisation de projets d'investissement privé.
- Objectif 2 : appuyer le développement des entreprises et des régions (projets de relance).

Discours sur le budget 2019-2020

- Stimuler les investissements privés

Stratégie maritime (Plan d'action 2015-2020)

Axe 3 – Développer les zones industrialo-portuaires

- Soutenir financièrement les projets d'investissement privés des zones industrialo-portuaires au Québec, au moyen d'une enveloppe de 300 millions de dollars prévue au Fonds du développement économique (FDE).

Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025

Axe 1 – Mettre en place un environnement favorable à la transformation de l'aluminium

- Bonifier la chaîne de valeur – Appui aux projets d'investissement, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés satisfaisants, car une cible est atteinte et une autre est dépassée.

- Ⓑ La cible 3 est atteinte. Il y a complémentarité entre le programme ESSOR et les autres interventions du gouvernement québécois visant à soutenir les projets d'investissement et les entreprises stratégiques en difficulté. Toutefois, pour assurer cette complémentarité et éviter tout chevauchement avec d'autres interventions publiques dans le domaine, les principes directeurs du programme ESSOR doivent être maintenus en pratique. Également, compte tenu de l'étroite complémentarité entre les programmes ESSOR et PME en action, il y aurait lieu de mener une réflexion sur le regroupement des deux programmes.
- Ⓐ La cible 4 est dépassée. Les objectifs du programme ESSOR (accroissement de l'investissement privé) demeurent des priorités gouvernementales en matière de croissance économique.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

2.3 UTILITÉ ET VALEUR AJOUTÉE POUR LA CLIENTÈLE VISÉE

LES CIBLES

5. Utilité de l'aide pour au moins 75 % des entreprises soutenues ou présence d'une demande avérée pour le financement de projets d'investissement.
6. Valeur ajoutée du programme pour au moins 75 % des entreprises soutenues.

Constats relatifs à la cible 5

L'utilité d'un programme réside dans sa capacité à répondre à un usage ou à une demande de ses utilisateurs, dans notre cas, les entreprises porteuses de projets d'investissement et les entreprises stratégiques en difficulté ou susceptibles de délocalisation. Par conséquent, l'utilité du programme ESSOR est sa **valeur d'usage** pour répondre adéquatement à un ou plusieurs besoins des entreprises soutenues dans la réalisation de leurs projets ou de leur redressement ou maintien des activités, selon le volet concerné.

Comme le montre le graphique 2.2, l'utilité du programme ESSOR est confirmée par 99 % des entreprises soutenues dans le volet 1 et par la totalité des entreprises stratégiques en difficulté soutenues dans le volet 2 (10), selon le sondage mené dans le cadre de cette évaluation. L'utilité de l'aide ESSOR est ainsi confirmée par 99 % des entreprises soutenues et répondantes au sondage.

L'utilité du programme pour les entreprises peut également être perçue à travers le volume de la demande. Le tableau 2.3 présente le nombre de demandes reçues et le nombre de projets autorisés. On y voit qu'au cours de la période évaluée (deux années financières), 934 demandes pour le programme ESSOR ont été reçues, dont 95 % et 5 % respectivement dans les volets 1 et 2. Sur les 934 demandes reçues, 502 demandes ont été étudiées, 180 sont demeurées à l'étude et 252 ont été annulées par IQ au stade de l'entrevue initiale pour diverses raisons¹¹.

Il est à noter que le cheminement¹² des 934 demandes reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2019 ne peut pas être directement mis en relation avec les résultats de financement de la même période (nombre d'interventions financières). En effet, une demande autorisée peut avoir été reçue avant cette période. De la même façon, une demande reçue pendant cette période peut être autorisée à la période subséquente.

Graphique 2.2

Utilité de l'aide ESSOR



99 %

Entreprises soutenues
dans le volet 1

10/10

Entreprises soutenues
dans le volet 2

Source : Sondage MEI, septembre 2019. Avec $n = 211$ et marge d'erreur de $\pm 4,7$ % pour le volet 1; $n = 10$ et marge d'erreur de $\pm 21,3$ % pour le volet 2.

Tableau 2.3

Demande pour le programme (Portrait en juillet 2019)

Années	Demandes reçues		Projets autorisés*	
	Volet 1	Volet 2	Volet 1	Volet 2
2017-2018	409	25	177	7
2018-2019	480	20	249	13
Total	889	45	426	20

* Exclut les projets autorisés dont l'offre de financement a été refusée par l'entreprise.

Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019.
Compilation MEI, août 2019.

¹¹ Les raisons principales de ces annulations sont présentées à l'annexe 2.A – Données complémentaires de la cible 5.

¹² Le cheminement des 934 demandes reçues au cours de la période évaluée est présenté à l'annexe 2.A – Données complémentaires de la cible 5.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

Au total, 477 interventions financières¹³ ont été autorisées au cours de la période. Ces dernières ont donné lieu à 446 projets autorisés, dont 426 dans le volet 1 du programme (à travers 456 interventions financières) et 20 dans le volet 2 du programme (à travers 21 interventions financières).

En complément d'information, le tableau 2.4 présente la répartition des projets autorisés par le programme selon le coût total. Pour ce qui est du volet 1, une part importante des projets (325 projets, soit 76 %) avaient un coût total de moins de 5 M\$, et 101 projets, soit 24 % de l'ensemble, avaient un coût total variant entre 5 M\$ et 100 M\$ et plus. Le coût moyen des projets d'investissement soutenus est estimé à 8 M\$. En ce qui concerne les projets soutenus dans le volet 2, ils se dispersent de façon relativement égalitaire entre les quatre intervalles de coûts, dont la valeur minimale est de moins de 1 M\$ et la valeur maximale de 14,9 M\$. Le coût moyen des projets de ce volet est de 3,2 M\$.

Tableau 2.4

Répartition des projets soutenus selon le coût total (en nombre)

Coût total des projets	Projets d'investissement (Volet 1)	Projets soutenus (Volet 2)
Moins de 1 M\$	101	6
1 M\$ à moins de 2 M\$	105	4
2 M\$ à moins de 5 M\$	119	5
5 M\$ à moins de 15 M\$	42	5
15 M\$ à moins de 30 M\$	28	0
30 M\$ à moins de 50 M\$	16	0
50 M\$ à moins de 100 M\$	12	0
100 M\$ et plus	3	0
Total	426	20

Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

Constats relatifs à la cible 6

La valeur ajoutée du programme fait référence à sa qualité d'usage, reconnue par ses utilisateurs, pour répondre à un besoin socioéconomique, tout en ajoutant quelque chose que les autres programmes apparentés n'ont pas.

Comme le montre le graphique 2.3, la valeur ajoutée du programme ESSOR est confirmée par 98 % des entreprises soutenues dans le volet 1 et par 8 entreprises stratégiques en difficulté répondantes au sondage sur 8. Ainsi, de manière globale, la valeur ajoutée de l'aide ESSOR est confirmée par environ 98 % des entreprises soutenues et répondantes au sondage. Les entreprises soutenues dans les volets 1 et 2 du programme relèvent les valeurs ajoutées suivantes :

Graphique 2.3

Valeur ajoutée de l'aide ESSOR



Source : Sondage¹⁴ MEI, septembre 2019.

¹³ Une intervention financière peut se définir comme la forme que prend l'aide consentie pour le financement de projet (prêt, prêt sans intérêt, etc.). Il est à noter qu'un projet peut être financé à travers plusieurs interventions financières, c'est-à-dire recevoir plus d'une forme de financement du programme ESSOR.

¹⁴ Avec $n = 133$ et marge d'erreur de $\pm 4,7$ % pour le volet 1; $n = 8$ et marge d'erreur de $\pm 21,3$ % pour le volet 2.



CHAPITRE 2

LA PERTINENCE DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

- Les types et les conditions de financement d'ESSOR sont plus avantageux que ceux des prêteurs traditionnels (les institutions financières) : prêt à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, période de remboursement et flexibilité dans les modalités, etc. Cela permet aux entreprises de financer leur croissance sans trop s'endetter, réduisant ainsi les risques encourus.
- La participation au programme ESSOR a permis à certaines entreprises de convaincre et de rassurer leurs institutions financières quant à l'investissement dans leur projet. L'aide ESSOR a eu un effet de levier sur des investissements privés autres que ceux des institutions financières, en rassurant les autres parties prenantes au projet (les actionnaires, les investisseurs étrangers, etc.).
- L'aide ESSOR a contribué de manière importante au maintien des capacités de production et à la gestion des liquidités.
- Pour les entreprises soutenues dans le volet 2, l'aide ESSOR a été cruciale pour le maintien des activités.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car les deux cibles sont dépassées.

- Ⓐ La cible 5 est dépassée. L'utilité du programme ESSOR est confirmée par la quasi-totalité des entreprises soutenues répondantes au sondage. De plus, la présence d'une forte demande pour le programme ESSOR confirme sa valeur d'usage pour répondre adéquatement à un ou plusieurs besoins des entreprises soutenues dans la réalisation de leurs projets ou de leur redressement ou maintien des activités, selon le volet concerné.
- Ⓐ La cible 6 est dépassée, car 98 % des entreprises soutenues confirment la valeur ajoutée du programme. Cette dernière découle notamment du financement à faible taux d'intérêt ou sans taux d'intérêt, des modalités ou conditions de remboursement et de l'effet de levier qu'offre le programme.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

3.1 ATTEINTE DES RÉSULTATS IMMÉDIATS VISÉS (EXTRANTS)

LES CIBLES

7. **Accroissement de l'investissement privé (volet 1).**
8. Investissements réalisés pour le soutien de projets d'investissement visant la création ou l'expansion des entreprises et l'acquisition d'équipements (volet 1).
9. Financement des entreprises stratégiques en difficulté ou à risque de délocalisation (volet 2).

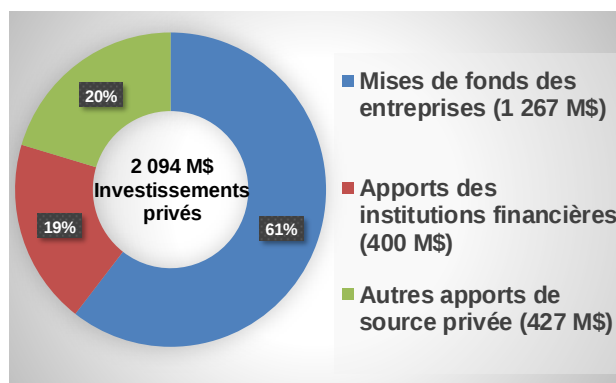
Constats relatifs aux cibles 7 et 8

Le graphique 3.1 présente les investissements de source privée générés par ESSOR. Au cours de la période évaluée, les investissements privés dans les projets soutenus à travers le volet 1 du programme ESSOR s'élèvent à 2 094 M\$ au total. Ce montant est composé à 61 % de l'apport ou mise de fonds des entreprises soutenues, à 19 % de prêts provenant d'institutions financières et à 20 % de l'apport de diverses sources privées. Par ailleurs, 68,5 % du montant de l'investissement privé suscité par l'aide ESSOR (1 435 M\$) a été investi dans 360 projets d'investissement manufacturiers jugés innovants au coût total 2 393 M\$ à travers 381 interventions financières (avec 516 M\$ d'aide provenant d'ESSOR et 442 M\$ d'aide des autres sources publiques).

Cible 7 :

Graphique 3.1

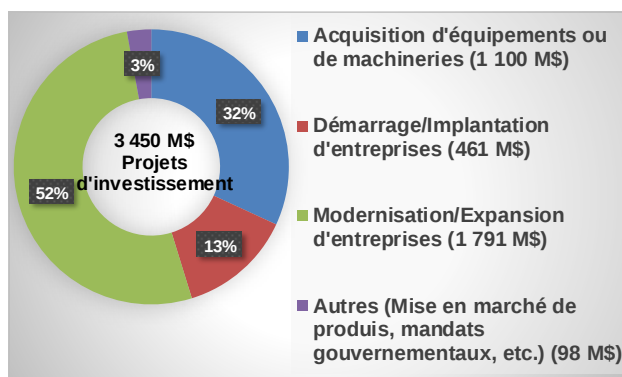
Investissements privés générés par ESSOR



Cible 8 :

Graphique 3.2

Valeur des projets soutenus visant la création ou l'expansion des entreprises et l'acquisition d'équipements¹⁵



Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

¹⁵ On peut trouver ces types de projets par l'examen de la description, des objectifs du projet et de la ventilation des dépenses, disponibles dans la base de données ESSOR d'IQ. Toutefois, les types de projets ne sont pas mutuellement exclusifs. Ainsi, la visée ou l'objectif principal du projet n'exclut pas la possibilité d'autres dépenses, par exemple, un projet visant principalement le démarrage ou l'implantation d'une entreprise peut inclure des achats d'équipements ou des dépenses liées à la modernisation d'entreprise.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

Le graphique 3.2 présente le coût des projets financés dans le volet 1 du programme ESSOR. Le coût total des 426 projets d'investissement soutenus par le programme s'élève à 3 450 M\$. De ce montant, 3 352 M\$, soit 97 % du total, financent des projets visant principalement l'acquisition d'équipements ou de machineries, le démarrage ou l'implantation d'entreprises et la modernisation ou l'expansion d'entreprises. Le coût total des projets soutenus dans ce volet du programme est composé à 61 % d'investissements privés et à 39 % d'aide publique (fédérale et provinciale), dont l'aide autorisée par ESSOR (823 M\$, soit 24 % du coût total des projets). L'aide ESSOR prend les différentes formes suivantes :

- 90,5 % de contributions financières remboursables (prêts sans intérêts : 505 M\$, autres : 239 M\$);
- 9,5 % de contributions financières non remboursables (79 M\$).

En complément d'information, le tableau 3.1 présente les sources de financement des 426 projets d'investissement et leur part dans le coût total de ces projets. Les constats sont les suivants :

- Au total, le financement de source publique s'élève à 1 356 M\$, soit environ 39,3 % du coût total des projets. En excluant l'aide accordée par ESSOR, ce dernier s'élève à environ 533 M\$.
- Le financement provenant du privé et du public, excluant l'aide ESSOR, est évalué à 2 627 M\$.

Tableau 3.1

Sources de financement des projets d'investissement soutenus

Source de financement	Description	Montant (\$)	Pourcentage
Gouvernement du Québec	ESSOR	822 972 007	
	Fonds propres d'IQ	240 471 528	
	Emploi Québec	3 893 356	
	Autres aides (CLD, etc.)	22 517 225	
	Sous-total	1 089 854 116 \$	31,6 %
Gouvernement fédéral	BDC	92 913 065	
	SADC/CAE	908 675	
	Financement agricole Canada	31 030 000	
	DEC	88 625 392	
	Autres aides	52 637 994	
	Sous-total	226 115 126 \$	7,7 %
Investissements privés	Mise de fonds des entreprises	1 266 680 587	
	Institutions financières	400 365 962	
	Autres prêteurs	277 022 298	
	Autres	149 898 455	
	Sous-total	2 093 967 302 \$	60,7 %
Total		3 449 936 544 \$	100 %

Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

Constats relatifs à la cible 9

Le graphique 3.3 à la page suivante présente la valeur des projets d'entreprises stratégiques soutenues (incluant l'aide accordée par ESSOR) au cours de la période évaluée. Le programme ESSOR a contribué au soutien de 18 entreprises stratégiques en difficulté ou à risque de délocalisation en finançant 20 projets au coût total d'environ 65 M\$. Une part importante de ce montant, soit 87 %, a été investie dans 17 projets visant à soutenir le fonds de roulement ou le redressement de 16 entreprises et l'autre part (13 %) a été consacrée à 3 projets visant à soutenir 2 entreprises, dont une touchée par des droits tarifaires spéciaux et l'autre par des droits compensateurs ou antidumping.



CHAPITRE 3

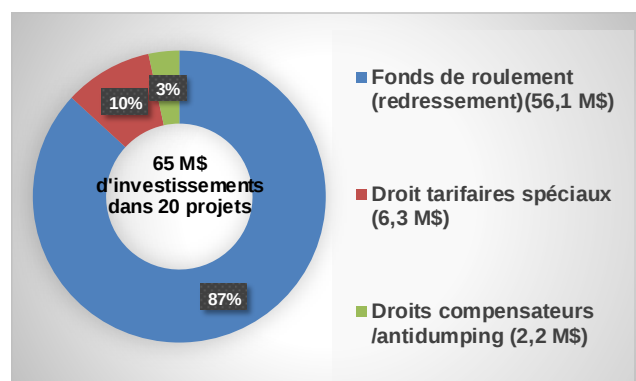
L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

Le graphique 3.4 présente l'aide accordée par ESSOR aux entreprises stratégiques, sous ses différentes formes. L'aide financière totale accordée aux 18 entreprises stratégiques sous forme de contribution remboursable s'élève à 34 M\$. Il s'agit de garanties d'engagement financier¹⁶ de 6 M\$, de garanties de prêts de 2 M\$ et de prêts de 26 M\$. Sur une base annuelle, l'aide consentie par ESSOR pour le soutien d'entreprises stratégiques en difficulté s'est accrue d'environ 55 % par rapport à l'évaluation précédente, où 33 M\$ avaient été consentis par ESSOR pour le soutien de 20 entreprises stratégiques en difficulté entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2017 (trois années financières). L'aide accordée dans ce volet à travers 21 interventions financières prend la forme d'une contribution remboursable, avec une prédominance des prêts (75 %).

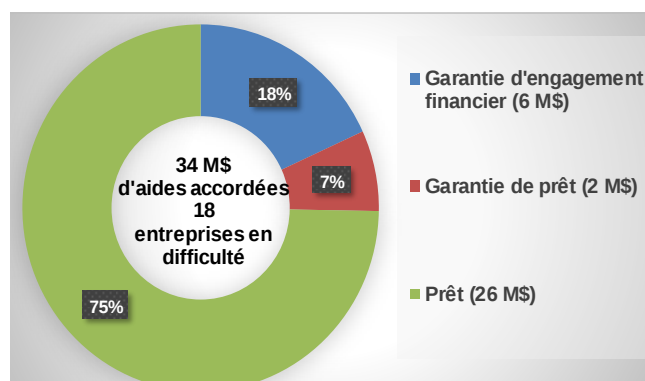
Graphique 3.3

Valeur des projets soutenus dans le volet 2



Graphique 3.4

Formes de l'aide accordée par ESSOR



Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

En complément d'information, le tableau 3.2 ci-dessous présente les sources de financement des 20 projets et leur part dans le coût total de ces projets. L'investissement privé et l'aide consentie par le programme ESSOR constituent les deux principales sources de financement des entreprises stratégiques en difficulté, et ce, à part quasi égale.

Tableau 3.2

Sources de financement des entreprises stratégiques soutenues

Source de financement	Description	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Gouvernement du Québec	ESSOR	34 441 745	
	Sous-total	34 441 745 \$	53 %
Investissements privés	Mise de fonds des entreprises	7 168 349	
	Institutions financières	2 793 300	
	Autres prêteurs	7 800 000	
	Autres	12 445 000	
	Sous-total	30 206 649 \$	47 %
	Total	64 648 394 \$	100 %

Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

¹⁶ Il s'agit d'une garantie sur une marge de crédit accordée aux entreprises soutenues. Dans une garantie de prêt, on garantit un pourcentage du prêt déboursé par une banque, dont le solde diminue graduellement. Dans une garantie sur marge de crédit, on garantit un montant maximal. Cela ne veut pas dire que l'entreprise utilise au complet sa marge de crédit. Celle-ci varie en fonction des besoins de l'entreprise.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

AVIS

B

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont jugés satisfaisants, car deux cibles sont dépassées et une autre est atteinte. À cet égard, il est constaté les faits suivants :

- Ⓐ La cible 7 est dépassée. En effet, l'aide accordée par le programme ESSOR a induit des investissements de source privée qui se chiffrent à 2 094 M\$. Sur une base annuelle, l'investissement privé est en croissance par rapport à la période d'évaluation précédente.
- Ⓑ La cible 8 est atteinte. Il y a bien eu des investissements dans les projets visant principalement la création ou l'expansion d'entreprises et l'acquisition d'équipements, et ce, à hauteur de 3 352 M\$.
- Ⓐ La cible 9 est dépassée. Le programme ESSOR a contribué au financement d'entreprises stratégiques en difficulté ou à risque de délocalisation à hauteur de 34 M\$. Sur une base annuelle, cette aide est en croissance comparativement à la période d'évaluation passée.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

3.2 ATTEINTE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES VISÉS (EFFETS)

LES CIBLES

10. Plusieurs entreprises et secteurs d'activité soutenus (volet 1).
11. Niveau de concrétisation des projets d'investissement (volet 1).
12. **Redressement et maintien des activités au Québec d'entreprises stratégiques en difficulté ou à risque de délocalisation (volet 2).**
13. Amélioration de la productivité du travail des entreprises soutenues.
14. Amélioration de la compétitivité des entreprises soutenues.

Constats relatifs à la cible 10

Le graphique 3.5 présente le pourcentage d'entreprises soutenues dans le volet 1 du programme selon les secteurs d'activité. Au cours de la période évaluée, le programme ESSOR a soutenu 402 entreprises distinctes dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Une grande partie de celles-ci exercent leurs activités dans le secteur de la fabrication ou le secteur manufacturier (377, soit 94 %), et une petite partie d'entre elles (25, soit 16 %) sont actives dans huit autres secteurs, tous admissibles au programme.

Les entreprises soutenues sont aussi composées à 87 % de PME et à 13 % de grandes entreprises. Elles sont réparties de manière disparate sur l'étendue du territoire québécois, avec une concentration relativement forte dans les régions de la Montérégie (77), de la Chaudière-Appalaches (72), de Montréal (55) et du Centre-du-Québec (41). Plus de détails sur la répartition des entreprises sont présentés à l'annexe 2.A – Données complémentaires.

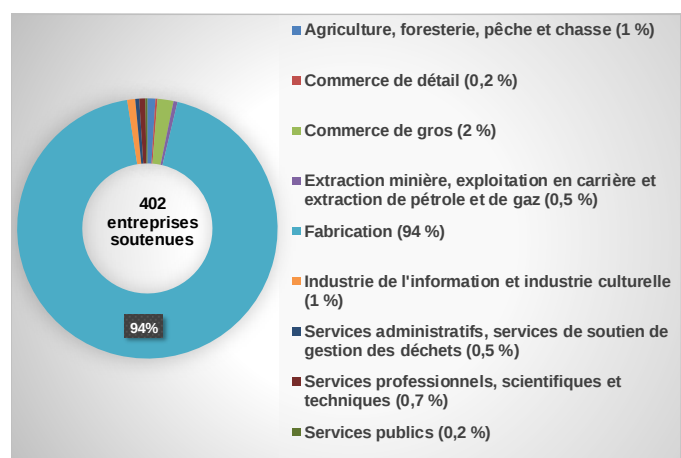
Constats relatifs à la cible 11

De 2017 à 2019, le nombre de projets portés par les 402 entreprises soutenues s'élevait à 426. Sauf exception, les entreprises sont tenues de réaliser leur projet dans un délai de trois ans (délai privilégié) et sans excéder cinq ans (délai maximal), conformément aux normes du programme ESSOR. Les données fournies par la base de données n'ont pas permis d'avoir de l'information sur l'état d'avancement des projets soutenus.

Toutefois, on observe, à l'aide du sondage mené auprès des entreprises, dont les résultats sont présentés au graphique 3.6, qu'environ 99 % des entreprises répondantes au sondage (soit 198) ont terminé ou sont en voie de terminer leur projet d'investissement dans le délai prévu.

Graphique 3.5

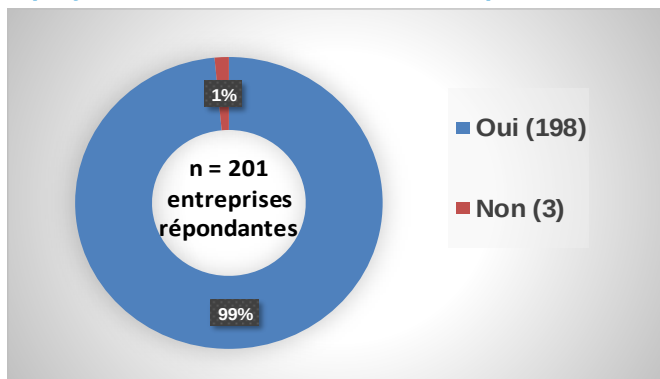
Entreprises soutenues et secteurs d'activité



Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019.
Compilation MEI, août 2019

Graphique 3.6

Entreprises réalisant ou en voie de réaliser leur projet en trois ans ou selon le délai prévu



Source : Sondage MEI, septembre 2019, n = 201 et marge d'erreur ±5,6 % pour le volet 1.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

De plus, au 31 mars 2019, parmi ces dernières, 172 entreprises, soit 87 % d'entre elles, affirmaient que leur projet était avancé au tiers (34), à la moitié (28), aux deux tiers (46) ou terminé (64).

En complément d'information, le tableau 3.3 présente les types¹⁷ de projets d'investissement et le total du montant des aides accordées par ESSOR pour leur financement. Au cours de la période évaluée, la majorité des projets d'investissement financés (311) visaient principalement l'acquisition d'équipement ou de machinerie, projets pour lesquels ESSOR a consenti 287 M\$, soit 35 % de l'aide accordée. Les projets visant la modernisation ou l'expansion d'entreprises (incluant des dépenses en achat d'équipement) étaient au nombre de 89 et pour ces derniers, ESSOR avait consenti environ 409 M\$, soit la moitié de l'aide totale accordée pour le volet 1. Les projets visant le démarrage ou l'implantation d'entreprises étaient au nombre de 20 et financés en partie avec 12 % de l'aide ESSOR, soit 100 M\$.

Tableau 3.3

Types de projets d'investissement

Types de projets d'investissement	Nombre de projets	Montants accordés (\$)	Montants accordés (%)
Acquisition d'équipement ou de machinerie	311	286 719 028	35
Démarrage/implantation d'entreprises	20	100 015 000	12
Modernisation/expansion d'entreprises	89	408 900 663	50
Autres (mandats gouvernementaux, mise en marché de produits, etc.)	6	27 337 316	3
Total	426	822 972 007 \$	100 %

¹⁷ On peut trouver ces types de projets par l'examen de la description et des objectifs des projets et de la ventilation des dépenses, disponibles dans la base de données ESSOR d'IQ. Toutefois, les types de projets ne sont pas mutuellement exclusifs. Ainsi, la visée ou l'objectif principal du projet d'une entreprise n'exclut pas la possibilité d'autres dépenses, par exemple, un projet visant principalement le démarrage ou l'implantation d'une entreprise peut inclure des achats d'équipement ou des dépenses liées à la modernisation d'entreprise.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

Constats relatifs à la cible 12

L'aide ESSOR dans le volet 2 a permis de soutenir 18 PME stratégiques en difficulté, dont 16 pour la mise en œuvre de plans de redressement et 2 dont les produits sont touchés par des droits tarifaires spéciaux (1) et des droits compensateurs ou antidumping (1).

Le graphique 3.7 présente le nombre d'entreprises ayant maintenu leurs activités au Québec. Selon les informations du [Registraire des entreprises du Québec](#)¹⁸, l'ensemble des 18 entreprises soutenues dans ce volet du programme sont toujours en activité. De plus, toutes les entreprises répondantes au sondage confirment que l'aide ESSOR a contribué très significativement (8/10) ou assez significativement (2/10) au maintien de leurs activités (graphique 3.7). Une grande majorité des entreprises (8 sur 10) affirme également qu'au 31 mars 2019, la mise en place de son plan de redressement était en cours (avec de bonnes perspectives de réussite) ou terminée avec succès.

Enfin, les entreprises répondantes au sondage jugent leur situation financière fortement (4/10) ou assez (6/10) améliorée depuis l'aide ESSOR. Rappelons-le, au moment de l'autorisation des aides, les entreprises soutenues étaient en redressement (11), en activité (6) ou en faillite (1).

En complément d'information, les entreprises soutenues exercent leurs activités dans les secteurs de la fabrication ou manufacturier (15), de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche ou de la chasse (1), du commerce de gros (1) et des services professionnels, scientifiques et techniques (1).

La répartition des entreprises soutenues selon les régions administratives du Québec est présentée à l'annexe 2.A – Données complémentaires.

Constats relatifs à la cible 13

Les données de suivi disponibles et exploitables dans la base de données ESSOR ont permis d'estimer la croissance de la productivité du travail des entreprises soutenues par ESSOR entre t_0 : l'année avant l'autorisation de leurs projets et t_1 : un an après l'autorisation de leurs projets. Cette croissance¹⁹ s'élève à 11 % (graphique 3.8), soit une productivité de 54,27 \$/h à t_0 et une productivité de 60,24 \$/h à t_1 .

Une analyse d'effet a été réalisée par la technique des doubles différences. Celle-ci visait à comparer l'évolution de la productivité des entreprises soutenues par ESSOR avec celle d'un groupe témoin²⁰. Les résultats de cette analyse font état d'une différence positive de 0,51 \$/h, qui correspond à une croissance supplémentaire de la productivité d'environ 1 % (raisonnablement attribuable à ESSOR) en faveur des

Graphique 3.7

Nombre d'entreprises ayant maintenu leurs activités au Québec



18

Entreprises
stratégiques

Sources : *Registraire des entreprises du Québec et sondage MEI, septembre 2019. n = 10 et marge d'erreur de $\pm 21,3$ % pour le volet 2.*

Graphique 3.8

Évolution de la productivité des entreprises soutenues par ESSOR*



11 %

Croissance de la
productivité du
travail

1 %

Effet net

* En une année calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Source : *Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.*

¹⁸ [Registraire des entreprises du Québec](#) (Consulté le 16 septembre 2019).

¹⁹ Avec une marge d'erreur de ± 1 point de pourcentage. La marge d'erreur est due à la différence entre la taille de la population étudiée (entreprises dont les données étaient disponibles) d'une période à l'autre, soit 369 entreprises à t_0 et 236 à t_1 .

²⁰ Les détails de l'analyse sont présentés à l'annexe 1E – Mesure de l'effet d'ESSOR sur la productivité et la compétitivité des entreprises.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

entreprises soutenues par ESSOR.

Cet effet modeste s'avère cohérent avec les données du sondage. En effet, au 31 mars 2019, seulement 64 entreprises répondantes au sondage affirmaient avoir terminé leur projet, soit environ 31 % d'entre elles. Ainsi, peu de projets seraient terminés un an après leur autorisation. De plus, la mesure n'a été possible que sur cette courte période en question.

Pour rappel, la mesure de la productivité du travail est obtenue par le calcul du rapport entre la richesse produite par les entreprises clientes (valeur ajoutée) et le nombre d'heures travaillées.

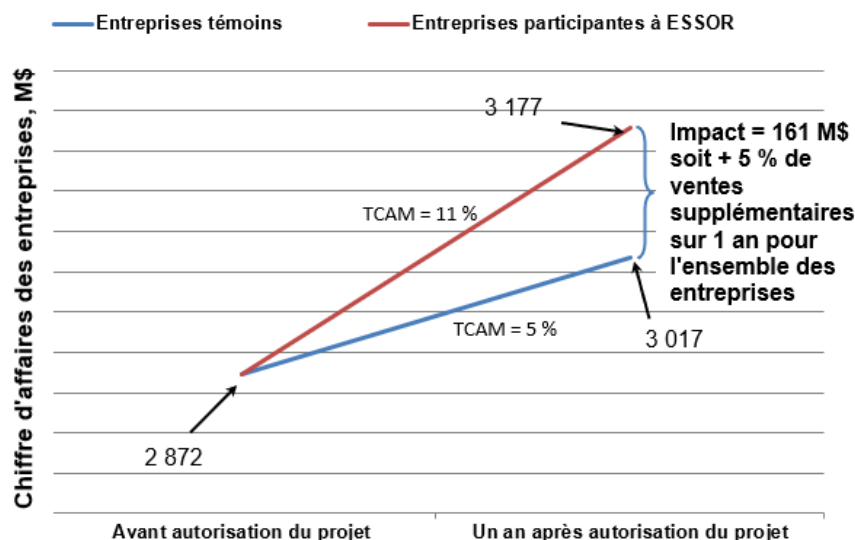
Constats relatifs à la cible 14

Dans cette évaluation, la compétitivité d'une entreprise est définie comme étant sa capacité à vendre sur un marché concurrentiel²¹. Par conséquent, il est question de mesurer les ventes supplémentaires des entreprises soutenues qui sont attribuables au programme ESSOR (effet).

Ces ventes supplémentaires ont été estimées à l'aide de l'analyse par les doubles différences employée pour la cible 13²². Le graphique 3.9 présente les résultats de cette analyse. L'effet du programme est estimé à une croissance supplémentaire d'environ 161 M\$ du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises soutenues par ESSOR, soit 847 k\$ en moyenne par entreprise de t_0 à t_1 . Cet effet correspond à une augmentation annuelle supplémentaire de 5 % du chiffre d'affaires en faveur des entreprises soutenues par ESSOR, comparativement à l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises n'ayant pas bénéficié du programme ESSOR.

Graphique 3.9

Évolution de la compétitivité des entreprises soutenues par ESSOR



Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

Les résultats de cette analyse sont cohérents par les données du sondage. Une grande majorité des entreprises soutenues par ESSOR (78 % du volet 1 et 8/10 du volet 2) a confirmé que sa participation au programme ESSOR avait eu un effet positif sur son chiffre d'affaires.

²¹ Une définition du Dictionnaire économique Larousse : <https://www.larousse.fr/archives/economie/page/50#t231> (consulté le 3 avril 2019).

²² Les détails de l'analyse sont présentés à l'annexe 1E – Mesure de l'effet d'ESSOR sur la productivité et la compétitivité des entreprises.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont satisfaisants, car trois cibles sont dépassées et deux sont atteintes.

Ⓐ Les cibles 10 et 11 sont dépassées. Le programme ESSOR a soutenu 402 entreprises dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Ces entreprises sont des PME (87 %) et de grandes entreprises (13 %) qui exercent leurs activités dans des secteurs admissibles au programme, et principalement dans celui de la fabrication.

La quasi-totalité des entreprises répondantes au sondage (99 %) affirment avoir terminé ou être en voie de terminer leur projet d'investissement dans un délai de trois ans ou selon le délai prévu. Toutefois, l'évaluateur suggère de faire un suivi direct de l'état d'avancement des projets auprès des entreprises afin de disposer d'informations permettant le dénombrement avec exactitude du nombre de projets qui se sont concrétisés dans les délais impartis.

Ⓐ La cible 12 est dépassée. Le programme ESSOR a contribué à la relance et au maintien en activité au Québec de 18 PME stratégiques en difficulté ou à risque de délocalisation. Parmi elles, toutes celles qui ont répondu au sondage (10 sur 10) jugent leur situation financière actuelle fortement ou assez améliorée par rapport à leur situation avant ESSOR.

Ⓑ Les cibles 13 et 14 sont atteintes. La productivité et la compétitivité des entreprises soutenues par le programme ESSOR ont augmenté toutes les deux de 11 % entre l'année avant l'autorisation des projets et un après l'autorisation de ceux-ci. Les parts de croissances raisonnablement attribuables à ESSOR sont de 1 % en ce qui concerne la productivité et de 5 % s'agissant de la compétitivité.

Des effets plus significatifs du programme sur la productivité et la compétitivité des entreprises sont attendus dans les prochaines années, lorsque la majorité ou l'ensemble des projets seront terminés. Dans le but de permettre une mesure des effets à moyen terme et une évaluation plus complète du programme à l'avenir, l'évaluateur suggère d'adopter une période d'évaluation d'au moins trois années financières. Cela devrait également permettre à IQ de disposer d'une grande partie ou de la totalité de l'information pertinente à cette mesure (nombre d'employés/an, chiffres d'affaires/an) dans sa base de données.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

3.3 OBTENTION DE RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES POSITIVES

LES CIBLES

15. Retombées économiques positives confirmées par au moins 75 % des entreprises soutenues.
16. Au moins trois cas à succès.
17. Entreprises créées ou implantées (volet 1).
18. Emplois créés et sauvegardés (volets 1 et 2).

Constats relatifs à la cible 15

Les graphiques 3.10 et 3.11 présentent quatre des retombées économiques observées par la majorité des entreprises soutenues respectivement dans les volets 1 et 2, en lien avec les projets financés par le programme ESSOR.

Concernant le volet 1, une hausse de la capacité de production a été observée dans 85 % des cas, une croissance du chiffre d'affaires dans 78 % des cas, la présence de nouveaux investissements entraînés par le projet au sein des entreprises dans 71 % des cas et une hausse de la production dans 70 % des cas.

S'agissant des entreprises du volet 2, les observations portent sur le maintien ou la hausse de la production (10 sur 10), le maintien ou la croissance de la notoriété de l'entreprise (9 sur 10), le maintien ou la croissance du chiffre d'affaires (8 sur 10) et le maintien ou la hausse de la capacité de production (8 sur 10).

De façon globale, une grande majorité (au moins 78 %) des entreprises répondantes au sondage a observé au moins deux retombées économiques positives liées aux projets financés par le programme ESSOR.

Constats relatifs à la cible 16

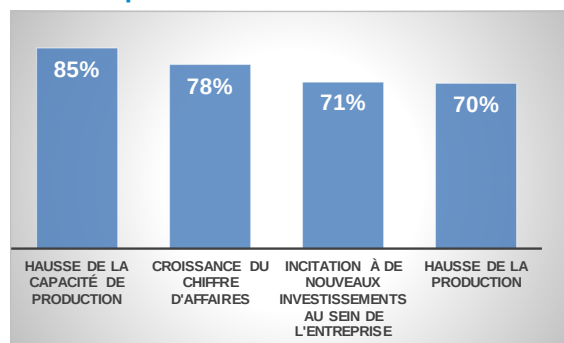
Cette cible vise à présenter quelques exemples d'effets positifs marquants pour des entreprises, en lien avec leur participation au programme ESSOR.

Les exemples pertinents ci-dessous, qui ont été anonymisés, ont été fournis à travers la consultation des directions du Ministère et d'IQ participant à la gestion du programme ESSOR :

- Une entreprise exerçant ses activités dans le secteur manufacturier a acquis en 2019, grâce à l'aide ESSOR, une nouvelle machine. Cette dernière a contribué à réduire de 50 % le délai de mise en route, à réduire les délais de livraison et à augmenter la qualité de la production de cette entreprise. Elle a permis ainsi de répondre aux nouveaux standards et de consolider le positionnement de cette entreprise dans son marché et dans son secteur, qui est hautement concurrentiel. Sans la portion de prêt sans intérêt d'ESSOR, le projet aurait été repoussé.

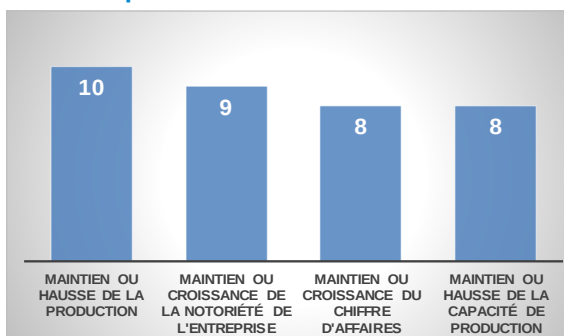
Graphique 3.10

Avis des entreprises soutenues dans le volet 1 au regard des retombées économiques



Graphique 3.11

Avis des entreprises soutenues dans le volet 2 au regard des retombées économiques



Source : Sondage MEI, septembre 2019. Avec $n = 195$ et marge d'erreur de $\pm 5,6\%$ pour le volet 1; $n = 10$ et marge d'erreur de $\pm 21,3\%$ pour le volet 2.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

- Deux entreprises exerçant des activités dans le secteur manufacturier ont reçu de l'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme. Celles-ci ont présenté des projets de démarrage. Le financement privé pour ce type de projet est généralement plus difficile à trouver. L'aide consentie par le programme a permis de diminuer le risque pour les autres prêteurs et de faciliter la mise en place du montage financier.
- Démarrée en 2013, une des entreprises du secteur manufacturier a connu une forte croissance, qui a conduit sa direction à réaliser plusieurs rondes de financement inachevées depuis ce temps. En 2019, l'aide ESSOR a permis de boucler ce financement. Cette aide a permis de faire l'acquisition d'équipement innovant dans le cadre d'un projet de construction d'usine neuve. Ce projet devrait permettre à cette entreprise de répondre à la forte demande à laquelle elle fait face sur les marchés québécois, canadien et américain.

Constats relatifs à la cible 17

Dans la base de données ESSOR d'IQ, il est possible de dénombrer 20 projets soutenus par ESSOR visant principalement le démarrage ou l'implantation (création) de nouvelles entreprises. Ces projets proviennent de 18 PME et 2 grandes entreprises (graphique 3.12) qui exercent toutes leurs activités dans le secteur de la fabrication ou le secteur manufacturier.

Graphique 3.12

Entreprises créées ou en démarrage



Au moins 20

Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019.
Compilation MEI, août 2019.

Par ailleurs, la base de données renseigne sur le statut organisationnel des entreprises au moment du dépôt de leur demande d'aide. On constate ainsi que 34 entreprises dont les projets d'investissement ont été financés par ESSOR étaient au stade du démarrage²³. Il s'agit de 30 PME et de 4 grandes entreprises. Ces entreprises exercent leurs activités dans les secteurs manufacturier (30), des services professionnels, scientifiques et techniques (2), des services administratifs, de soutien de gestion des déchets et d'assainissement (1) et de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (1).

Constats relatifs à la cible 18

Le sondage auprès des entreprises a permis de recueillir de l'information sur les emplois à temps plein créés et sauvegardés au cours de la période évaluée grâce aux projets financés par le programme ESSOR (graphique 3.13). Le nombre d'emplois créés et sauvegardés s'élève respectivement à 1 285 (110 entreprises) et 2 818 (95 entreprises). Ainsi, en moyenne, les entreprises ont créé 12 emplois et en ont sauvegardé 30.

Une proportion de 82 % des 110 entreprises estime avoir créé entre 1 et 10 emplois, 14 % entre 11 et 50 emplois et 4 % plus de 50 emplois (soit entre 80 et 400). Quant aux emplois sauvegardés, 63 % des 95 entreprises estiment avoir sauvegardé entre 1 et 10 emplois, 25 % entre 11 et 50 emplois, 5 % entre 51 et 100 emplois et 6 % plus de 100 emplois.

Graphique 3.13

Emplois créés et sauvegardés dans les entreprises soutenues



1285 emplois créés



2818 emplois sauvegardés

Source : Sondage MEI, septembre 2019. Avec $n = 211$ et marge d'erreur de $\pm 4,7$ % pour le volet 1; $n = 10$ et marge d'erreur de $\pm 21,3$ % pour le volet 2.

Par ailleurs, 92 % des entreprises sondées ont défini la majorité des emplois créés et sauvegardés comme étant permanents plutôt que temporaires (8 %). De plus, dans 54 % des cas, la majorité des emplois créés et sauvegardés exigeaient un diplôme ou une expérience de niveau secondaire, dans 41 % des cas, un niveau technique ou professionnel et dans 5 % des cas, un niveau universitaire.

²³ La définition d'une entreprise en démarrage selon IQ est présentée à l'annexe 2 – Données complémentaires.



CHAPITRE 3

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

● ● ●
NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

Au moment du dépôt du dossier de demande pour le programme ESSOR (volets 1 et 2), l'entreprise est tenue de faire des prévisions de création et de sauvegarde d'emplois en lien avec son projet. À la fin de l'ensemble des projets, il est prévu 6 023 emplois créés et 4 548 emplois sauvegardés, soit en moyenne 15 emplois créés et 11 emplois sauvegardés par entreprise.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les quatre cibles sont atteintes.

- ⑥ La cible 15 est atteinte. Plusieurs retombées économiques en lien avec les projets financés par ESSOR ont été observées par au moins 78 % des entreprises.
- ⑥ La cible 16 est atteinte. Les directions participant à la gestion du programme ont noté plusieurs (au moins trois) effets positifs marquants ou cas à succès du programme pour les entreprises. Les exemples de cas à succès les plus pertinents mettent en exergue la contribution majeure d'ESSOR pour la concrétisation des projets et son effet incitatif pour l'expansion d'entreprises.
- ⑥ La cible 17 est atteinte. Le programme ESSOR a financé 20 projets d'investissement visant principalement le démarrage ou la création de nouvelles entreprises par 18 PME et 2 grandes entreprises. Par ailleurs, 34 entreprises en démarrage ont été soutenues dans la réalisation de leur projet.
- ⑥ La cible 18 est atteinte. Il y a eu création de 1 285 emplois par 110 entreprises et sauvegarde de 2 818 emplois par 95 entreprises. En moyenne, le nombre d'emplois créés par entreprise est nettement inférieur aux prévisions de départ, tandis que le nombre d'emplois sauvegardés correspond à plus du double de ce qui était prévu. Ces résultats sont jugés satisfaisants compte tenu de l'état d'avancement des projets.



4.1 EFFICIENCE DU PROGRAMME

LES CIBLES

- 19. Effet de levier de l'aide accordée d'au moins 2 (volet 1).
- 20. Retombées économiques du programme ESSOR supérieures à la dépense publique.

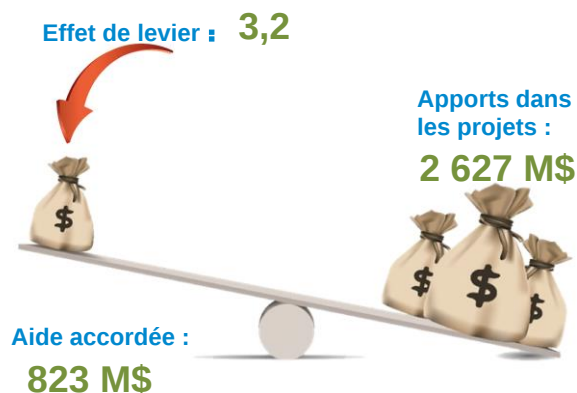
Constats relatifs à la cible 19

L'effet de levier permet de répondre à la question suivante : pour un dollar d'aide financière accordée par le programme, combien de dollars les autres sources de financement ont-elles investis dans les projets?

L'effet de levier total calculé sur l'ensemble de la période (2017-2018 à 2018-2019) est de 3,2 pour les projets financés à travers le volet 1 du programme (graphique 4.1). Ainsi, pour chaque dollar consenti par le programme ESSOR, 3,2 \$ additionnels ont été investis dans les projets d'investissement des entreprises par des sources privées et publiques. L'aide financière accordée par le programme pour ce volet a été de 823 M\$, et les autres partenaires financiers ont consenti une somme de 2 627 M\$, dont 2 094 M\$ provenant de sources privées et 533 M\$ de sources publiques.

Graphique 4.1

Effet de levier de l'aide financière accordée par ESSOR, de 2017 à 2019



Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019.
Compilation MEI, août 2019.

L'effet de levier est moins élevé que celui obtenu à la dernière évaluation, qui était de 4,2. L'une des raisons qui pourraient expliquer cela est la modification de normes apportée au programme depuis 2016, qui en fait un programme plus axé sur le soutien aux manufacturiers innovants.

Constats relatifs à la cible 20

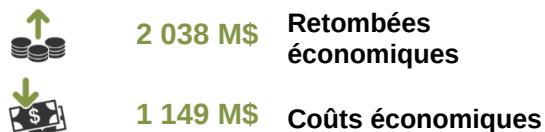
Le ratio de rendement de la dépense publique est supérieur à 1 et estimé à 1,77 (graphique 4.2). Il a été calculé à l'aide de la méthode d'analyse avantages-coûts présentée à l'annexe 1.F. Le ratio de rendement traduit une création de nouvelle richesse dans l'économie attribuable aux projets financés par ESSOR. Cette richesse correspond à une valeur actuelle nette (VAN) estimée à 889 M\$.

La VAN est la différence entre les retombées économiques, estimées à 2 038 M\$, et les coûts économiques (dépenses publiques), évalués à 1 149 M\$.

Graphique 4.2

Rendement de la dépense publique 2017-2019

Ratio de 1,77



Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019.
Compilation MEI, août 2019.



AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- ⓑ La cible 19 est atteinte. L'effet de levier répond bien aux attentes habituelles du Ministère. Pour chaque dollar consenti par le programme, environ 3 dollars additionnels ont été investis par des sources publiques et privées pour le financement de projets d'entreprises.
- ⓑ La cible 20 est atteinte. Les projets financés par le programme ESSOR s'avèrent rentables pour la société québécoise. Les retombées économiques sont supérieures à la dépense publique.



CHAPITRE 5

LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

5.1 CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

LES CIBLES

21. Respect des principales balises normatives de la mise en œuvre du programme.
22. Pratiques de gestion axée sur les résultats utilisées pour administrer le programme.

Constats relatifs à la cible 21

Le programme a été mis en œuvre conformément aux balises du cadre normatif. Sur la base d'informations communiquées par IQ, les faits suivants sont constatés :

- Toutes les entreprises soutenues à travers les deux volets du programme exercent leurs activités dans les secteurs admissibles au programme. Il s'agit, notamment, d'entreprises à but lucratif ayant des activités marchandes dans les secteurs de la fabrication ou manufacturier, du commerce de gros, du commerce de détail, de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, etc., comme indiqué aux cibles 10 et 12.
- Tous les projets et les dépenses financés dans les deux volets du programme étaient admissibles. Pour le volet 1, les projets consistaient principalement en l'acquisition d'équipements ou de machinerie (ou logiciels), en des activités de modernisation ou d'expansion d'entreprises existantes, en des activités de création ou de démarrage d'entreprises, etc. Concernant le volet 2, il a été question d'activités de relance ou de redressement d'entreprises à travers le financement des besoins en fonds de roulement.
- Pour chaque projet financé dans le volet 1 du programme, le cumul des aides financières gouvernementales ne devait pas excéder 50 % de son coût total. Investissement Québec s'est assuré que cette exigence²⁴ soit respectée dans la structure financière de tous les projets. De plus, l'apport minimal de source privée exigé pour chaque projet (au moins 20 % du coût total) a été respecté pour tous les projets d'investissement financés dans le volet 1. Par ailleurs, un calcul simple permet d'estimer l'apport du privé à 61 % du coût total des projets d'investissement soutenus et à 51 % dans le soutien des entreprises en difficulté.
- Tous les projets financés ont fait l'objet d'une convention d'aide financière entre IQ, le Ministère et l'entreprise porteuse du projet. Chaque convention d'aide a permis de définir les modalités de l'aide accordée et les obligations de chaque partie prenante.

Constats relatifs à la cible 22

Des pratiques de gestion axée sur les résultats ont été utilisées pour administrer le programme. Dès le départ, les objectifs (principaux et spécifiques) et les résultats attendus du programme ont été fixés et explicités dans son cadre normatif.

Graphique 5.1

Balises normatives du programme ESSOR



- ☒ Clientèle admissible
- ☒ Projets et dépenses admissibles
- ☒ Aide financière et contributions
- ☒ Autres conditions

Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019.
Compilation MEI, août 2019.

Graphique 5.2

Pratiques de gestion du programme ESSOR



- ☒ Objectifs et résultats attendus fixés
- ☒ Outils de gestion élaborés
- ☒ Suivi des aides financières
- ☒ Reddition de comptes

Sources : Documentation administrative du programme ESSOR.
Compilation MEI. Consultation des directions, septembre 2019.

²⁴ Calcul effectué par IQ selon la méthode décrite à la section 4.3 du guide de gestion du programme ESSOR, p. 14 (présentée à l'annexe 2 de ce document : 2A – Données complémentaires).



CHAPITRE 5

LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

● ● ●
NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

Des outils de gestion ont été élaborés pour faciliter l'application du programme auprès de la clientèle. Tout en reprenant les informations présentes dans le cadre normatif (la clientèle admissible, les normes, etc.), le guide de gestion du programme précise les modalités de gestion et d'application du programme. Il présente les processus de traitement des dossiers selon les volets du programme tout en précisant quelles sont les parties prenantes responsables des différentes étapes dudit processus. Il permet également de mener une analyse financière, ainsi qu'une évaluation des retombées économiques pour chacun des projets soumis à IQ avant leur autorisation. Cette analyse portant sur le caractère novateur, structurant ou stratégique du projet d'investissement est effectuée afin de déterminer son apport à l'économie québécoise de manière prévisionnelle. IQ s'assure également du respect des conditions de financement, notamment les preuves de dépenses et le suivi des états financiers. Toutefois, la présente évaluation relève le fait qu'il n'y a pas de mécanisme prévu pour obtenir de l'information sur des résultats et retombées économiques (emplois créés, emplois sauvegardés, etc.) de manière systématique, une fois les projets terminés.

En matière de suivi et de reddition de comptes, des outils sont utilisés. En effet, le suivi administratif des aides du programme relève de la responsabilité d'IQ, qui transmet mensuellement les résultats de financement au Ministère. De plus, une fiche de programme est préparée trimestriellement. Également, le respect des crédits budgétaires accordés au programme est vérifié lors de l'élaboration des prévisions financières du FDE.

Par ailleurs, sur la base des informations fournies par IQ, en matière de reddition de comptes, le Ministère présente chaque année dans son rapport annuel de gestion un bilan des programmes du FDE, dont ESSOR, selon différentes variables (nombre d'interventions, montants autorisés, emplois créés et sauvegardés prévus, coût total des projets, etc.).

En outre, les directions participant à l'administration du programme ESSOR au Ministère et chez IQ ont été consultées sur sa gestion et les normes qui sont suivies. Des pistes d'amélioration sont proposées par l'une ou l'autre direction :

- Définir (documenter) les processus de traitement des dossiers et déterminer les responsabilités plus clairement, tout en s'assurant de la compréhension commune de ces dernières par les différents intervenants des deux organisations.
- Mettre en place un mécanisme commun de suivi des dossiers ou des projets autorisés (IQ-Ministère) en temps réel afin de favoriser un meilleur partage de l'information, notamment avec les directions régionales du Ministère.
- Rendre plus objectifs les critères d'évaluation du niveau d'innovation d'un projet dans le cadre du financement manufacturier innovant, afin d'éviter toute discordance entre les avis provenant d'IQ et celui des conseillers du Ministère.
- Augmenter le taux de cumul des aides gouvernementales ou soustraire les partenaires gouvernementaux offrant du financement avec intérêts dans le calcul du cumul.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 8

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- ③ La cible 21 est atteinte, car les principales balises normatives ont été respectées lors de l'application du programme à l'ensemble de la clientèle.
- ③ La cible 22 est atteinte, car l'analyse de la documentation relative au programme a permis de constater la présence d'outils de gestion axée sur les résultats, d'objectifs fixés dès le départ dans le cadre normatif et d'outils de gestion et de suivi utilisés pour la reddition de comptes. Cependant, il n'y a pas de mécanisme pour obtenir de l'information sur des résultats ou retombées économiques des projets directement auprès des entreprises, une fois ceux-ci terminés.



CHAPITRE 5

LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

5.2 SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

LES CIBLES

- 23. Satisfaction d'au moins 75 % des entreprises soutenues dans le volet 1 à l'égard de l'accompagnement reçu.
- 24. Satisfaction d'au moins 75 % des entreprises soutenues dans le volet 2 à l'égard de l'accompagnement reçu.

Constats relatifs aux cibles 23 et 24

Globalement, les entreprises jointes par sondage se sont estimées très ou assez satisfaites à l'égard de l'accompagnement et l'aide reçus, et ce, dans une proportion de 94 % et de 100 % respectivement pour les volets 1 (211) et 2 (10) du programme.

Le tableau 5.1 présente les taux de satisfaction des entreprises soutenues dans les deux volets du programme à l'égard de l'accompagnement et de l'aide reçus. On constate des taux de satisfaction élevés de la part des entreprises soutenues quant aux différents aspects du programme, ceux-ci se situant entre 86 % et 99 % pour le volet 1, et à 100 % pour le volet 2. S'il y avait lieu d'améliorer un aspect, ce serait le délai de traitement des demandes d'aide financière pour le volet 1.

Tableau 5.2

Taux de satisfaction des entreprises soutenues à l'égard de l'accompagnement et l'aide reçus (en %)

Aspects du programme	Volet 1	Volet 2
	Très ou assez satisfaite	Très ou assez satisfaite
La documentation fournie pour remplir la demande d'aide	96	100
Les délais de traitement des demandes	86	100
Les services reçus de la part du personnel du MEI ou d'IQ	96	100
Les modalités de l'aide (dépenses admissibles, etc.)	95	100
Les montants d'aide financière obtenus	96	100
La reddition de comptes exigée (rapport d'étape, etc.)	92	100
Le programme ESSOR dans son ensemble	99	100
Taux de satisfaction global	94 %	100 %

Source : Sondage MEI, septembre 2019. Avec $n = 221$ et marge d'erreur de $\pm 4,7$ % pour le volet 1; $n = 10$ et marge d'erreur de $\pm 21,3$ % pour le volet 2.

Bien que les entreprises soutenues soient satisfaites dans leur quasi-totalité du programme ESSOR dans sa globalité et nonobstant des commentaires élogieux à l'endroit du programme (13/23), quelques entreprises (8/23) ont suggéré des améliorations à apporter au programme, notamment la réduction du délai séparant l'autorisation du projet et le premier versement des fonds et une période de remboursement plus étendue.

En complément d'information, 15 offres de financement ont été refusées par les entreprises admissibles au programme ESSOR (après que leurs projets aient été autorisés par IQ), pour des raisons de tarification (9), de report du projet (3), de non-respect des conditions préalables au déboursement (1) et de conditions autres que la tarification (2).

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 9

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car les cibles sont dépassées.



La cible 23 est dépassée. Le volet 1 du programme enregistre un taux de satisfaction d'au moins 86 % pour chacun de ses aspects et un taux de satisfaction global de 94 %.



La cible 24 est dépassée. Le volet 2 du programme enregistre un taux de satisfaction de 100 % pour chacun de ses aspects.

6.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Le tableau ci-dessous résume les principaux résultats constatés et les appréciations qui en découlent.

Principaux résultats du programme ESSOR Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2019	Atteinte des cibles
Légende : (A) pour cible dépassée; (B) pour cible atteinte; (C) pour cible en partie atteinte; (D) pour cible non atteinte	
La pertinence du programme	
Critère 1 : Le besoin justifiant le programme (ou la réponse au besoin)	
– Persistance du besoin de soutenir l'investissement.	(B)
– Projets réalisés en totalité ou en partie grâce à ESSOR : volet 1, 95 % et volet 2, 10/10.	(A)
Critère 2 : La cohérence avec d'autres interventions publiques	
– Complémentarité d'ESSOR avec d'autres programmes du gouvernement.	(B)
– Cohérence avérée du programme avec les orientations du Ministère et du gouvernement.	(A)
Critère 3 : L'utilité et la valeur ajoutée pour la clientèle visée	
– 99 % des entreprises du volet 1 et 10/10 du volet 2 confirment l'utilité de l'aide ESSOR.	(A)
– 98 % des entreprises confirment la valeur ajoutée de l'aide ESSOR.	(A)
L'efficacité du programme	
Critère 4 : L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	
– Investissements privés estimés à 2 094 M\$.	(A)
– Valeur des projets d'investissement : 3 450 M\$.	(B)
– 34 M\$ consentis par ESSOR pour la relance d'entreprises en difficulté au coût total de 65 M\$.	(A)
Critère 5 : L'atteinte des résultats intermédiaires visés (effets)	
– 402 entreprises soutenues, majoritairement dans le secteur de la fabrication (94 %).	(A)
– 98 % des entreprises ont terminé ou sont en voie de terminer leurs projets dans le délai prévu.	(A)
– Maintien de 18 entreprises stratégiques en difficulté ou à risque de délocalisation.	(A)
– Croissance de la productivité des entreprises soutenues : 11 %, dont 1 % attribuable à ESSOR.	(B)
– Croissance de la compétitivité des entreprises soutenues : 11 %, dont 5 % attribuable à ESSOR.	(B)
Critère 6 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives	
– Retombées économiques confirmées par au moins 78 % des entreprises soutenues.	(B)
– Trois cas à succès recensés par les directions participant à la gestion du programme.	(B)
– Au moins 20 entreprises créées ou en démarrage grâce à ESSOR.	(B)
– Création de 1285 emplois et sauvegarde de 2818 emplois.	(B)
L'efficience du programme	
Critère 7 : L'efficience du programme	
– Effet de levier de l'aide accordée : 3,2.	(B)
– Ratio de rendement de la dépense publique de 1,77 et retombées économiques évaluées à 2 038 M\$.	(B)
La conformité de la mise en œuvre du programme	
Critère 8 : La conformité opérationnelle du programme	
– Respect des principales balises normatives qui régissent la gestion du programme.	(B)
– Saines pratiques de gestion utilisées : objectifs, outils de gestion et de suivi, etc.	(B)
Critère 9 : La satisfaction de la clientèle	
– Satisfaction globale de 94 % des entreprises soutenues dans le volet 1 du programme ESSOR.	(A)
– Satisfaction globale de 100 % des entreprises soutenues dans le volet 2 du programme ESSOR.	(A)

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

1. Le programme continue-t-il à être pertinent? (Pertinence)

L'évaluation confirme la pertinence du programme. En effet, le besoin de soutenir les investissements privés des entreprises afin d'accroître leur productivité et leur compétitivité demeure présent, compte tenu de leur performance par rapport à celle des économies voisines. De plus, l'aide consentie par le programme présente une grande utilité et une valeur ajoutée pour la réalisation des projets d'entreprises. Enfin, le programme est cohérent avec les récentes orientations gouvernementales et complémentaire à d'autres interventions publiques québécoises.

2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)

L'évaluation conclut à l'atteinte des résultats visés. L'aide de 823 M\$ accordée dans le volet 1 du programme ESSOR a induit des investissements de source privée s'élevant à 2 094 M\$ pour le financement de 426 projets d'investissement au coût total de 3 450 M\$. Dans le volet 2, ESSOR a consenti 34 M\$ pour le soutien ou la relance de 18 entreprises en difficulté qui demeurent toutes en activité au Québec, à travers 20 projets au coût total de 65 M\$. De plus, les entreprises soutenues ont enregistré, une année après l'autorisation de leur projet, des ventes supplémentaires de 161 M\$ et une croissance de productivité (1 %) raisonnablement attribuable au programme ESSOR. Enfin, plusieurs retombées socioéconomiques ont été observées par les entreprises en lien avec les projets financés par ESSOR. Il s'agit notamment de la hausse des capacités de production, de la création de 1 285 emplois, de la sauvegarde de 2 818 emplois menacés, etc.

3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

Pour la courte période évaluée, l'évaluation permet de conclure que les résultats sont satisfaisants et ont été obtenus à un coût raisonnable. À cet égard, la dépense publique, qui s'élevait à 1 149 M\$, a produit des retombées économiques supérieures et estimées à 2 038 M\$. Le programme ESSOR a ainsi créé une nouvelle richesse dans l'économie à hauteur de 889 M\$, équivalant à un ratio de rendement de 1,77. De plus, l'aide accordée par le programme a eu un effet de levier de 3,2 sur l'ensemble de la période.

4. La mise en œuvre du programme a-t-elle été conforme à son cadre normatif? (Conformité)

L'évaluateur constate une mise en œuvre du programme conforme aux principales balises du cadre normatif et l'utilisation de pratiques de gestion axée sur les résultats. Il note également une grande satisfaction des entreprises soutenues dans les deux volets du programme à l'égard de l'accompagnement et des modalités de l'aide reçue.

Toutefois, plusieurs améliorations portant sur la gestion du programme ont été proposées par des directions ayant participé à la gestion de ce dernier.

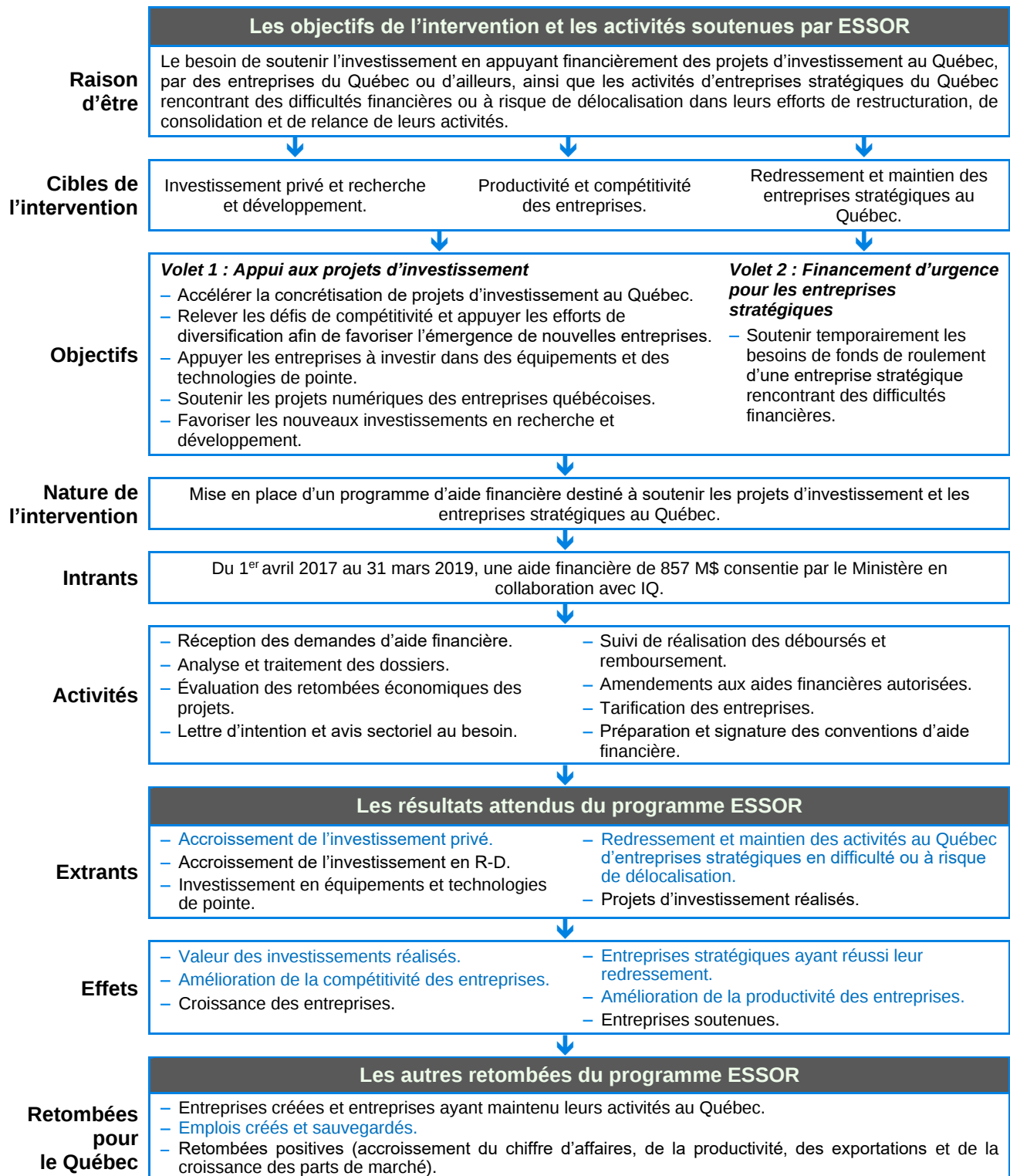
6.3 LES ÉLÉMENTS À SUIVRE

Dans le cas de la poursuite du programme ESSOR ou d'une révision de son cadre normatif et dans une perspective d'amélioration continue, l'évaluateur suggère aux décideurs et aux gestionnaires de porter attention aux éléments ci-dessous :

- En lien avec la cible 3, il y a lieu de maintenir les principes directeurs qui assurent la complémentarité du programme ESSOR avec les programmes du gouvernement qui interviennent dans le même domaine que celui-ci, notamment les Fonds de diversification économique. Également, compte tenu de l'étroite complémentarité entre les programmes ESSOR et PME en action, il y aurait lieu de mener une réflexion sur le regroupement des deux programmes.
- En lien avec les constats à la cible 22 et le suivi des projets financés par ESSOR, il est suggéré de mettre en place un mécanisme de suivi permettant de recueillir l'information sur les résultats des projets (niveau de concrétisation) et leurs retombées économiques (emplois créés, emplois sauvegardés, etc.) pendant et après leur réalisation, et ce de manière systématique auprès des entreprises.
- Les projets financés par ESSOR ayant une durée moyenne de trois ans, l'évaluateur suggère des intervalles d'au moins trois ans entre les évaluations des résultats du programme, afin de disposer d'informations plus complètes et utiles (chiffre d'affaires par an, nombre d'emplois par an, etc.). Le but est de permettre l'évaluation des effets à long terme du programme, notamment en ce qui concerne l'évolution de la productivité et la compétitivité des entreprises.
- Il y a lieu d'inclure des cibles rattachées aux résultats attendus dans le cadre normatif.

1.A MODÈLE LOGIQUE

Le tableau ci-dessous illustre la logique du programme ESSOR, en démontrant la cohérence des liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats attendus. Les résultats expressément visés dans son cadre normatif sont indiqués en bleu.



1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La méthode d'évaluation consiste à juger des écarts entre les cibles et les résultats constatés, selon l'échelle d'appréciation présentée à la section 1.5 du présent rapport. De plus, une appréciation du critère est apportée selon les quatre niveaux suivants : résultats très satisfaisants, résultats satisfaisants, résultats perfectibles et résultats insatisfaisants.

Un avis général est indiqué dans le sommaire et les conclusions du rapport. Cet avis porte sur l'ensemble des résultats et il est exprimé selon l'une des appréciations de l'échelle utilisée pour l'appréciation des critères.

La fiabilité de cet avis général est vérifiée à l'aide d'un pointage sur 100, dont l'échelle est la suivante : résultats très satisfaisants (90 à 100), résultats satisfaisants (70 à 89), résultats perfectibles (50 à 69) et résultats insatisfaisants (0 à 49). Ce pointage tient compte de la pondération suivante :

Pertinence = 25 %

Efficacité = 45 %

Efficiency = 20 %

Conformité = 10 %

Ce pointage sur 100 ne sera pas présenté dans le rapport, mais accessible au besoin pour le comité d'évaluation et les autorités du Ministère.

1.C SOURCES DE DONNÉES

Conformément aux pratiques d'évaluation du Ministère, plusieurs sources de données ont été utilisées.

1. Documentation administrative relative au programme et données statistiques officielles

La documentation administrative est constituée du cadre normatif du programme, du guide de gestion et de la documentation inhérente à la sélection des projets et au suivi de leur avancement.

Le plan stratégique 2016-2019 du Ministère et des plans d'action et autres stratégies gouvernementales ont été analysés, d'une part afin d'établir le lien entre les objectifs du programme ESSOR et les orientations gouvernementales et, d'autre part, dans le but de trouver de l'information relative aux principales interventions du gouvernement qui visent les cibles d'intervention d'ESSOR. Également, les sites Internet de divers ministères du gouvernement du Québec et d'Investissement Québec ont été consultés en complément d'information.

Les données d'enquête des tableaux [36-10-0480-01 \(anciennement CANSIM 383-0033\)](#) et [34-10-0035-01 \(anciennement CANSIM 029-0045\)](#) de Statistique Canada ont été utilisées pour constater la persistance du besoin d'intervenir pour soutenir l'investissement privé.

Par ailleurs, pour les analyses relatives aux résultats économiques du programme ESSOR, notamment l'analyse avantages-coûts, des estimateurs ont été calculés à l'aide de la banque de données sur la performance financière²⁵ de Statistique Canada.

2. Base de données ESSOR d'Investissement Québec

La base de données ESSOR d'IQ a été exploitée pour compiler les informations nécessaires à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité du programme. Ces données portaient sur les différents volets du programme et concernaient les montants autorisés et versés, la valeur et la nature des projets, le nombre d'entreprises soutenues et leur secteur d'activité, etc.

3. Consultation des directions participant à la gestion du programme

Les directions prenant part à la gestion du programme ont été invitées à donner leur opinion sur certains aspects du programme ESSOR. Ces opinions ont permis de mener l'analyse portant sur l'absence de chevauchement, de relever les cas à succès, de mieux nuancer les constats réalisés au cours de l'évaluation et de formuler les recommandations.

²⁵ <https://www.ic.gc.ca/app/sme-pme/bnchmrkngtl/rprt-flw.pub?execution=e1s1>.

4. Sondage auprès des entreprises soutenues

Un sondage téléphonique a été réalisé pour chacun des volets du programme ESSOR afin de consulter les entreprises clientes qui en ont bénéficié durant les deux années évaluées. Il a été effectué par une firme de sondage recrutée par le Ministère entre le 11 juillet 2019 et le 9 septembre 2019. Cet exercice a permis d'aborder plusieurs questions, notamment la satisfaction de la clientèle et sa perception de l'utilité et de la valeur ajoutée de l'aide reçue à travers le programme ainsi que des retombées économiques.

La collaboration de la Direction principale, Planification et analyse (DPPA) d'IQ a été requise pour obtenir les listes et les coordonnées de toutes les entreprises participantes à sonder. Toutes les entreprises participantes ont été contactées. Aucun échantillonnage n'a été réalisé.

Tableau 1.A.1

Rendement du sondage téléphonique

Population	Population initiale*	Population joignable*	Nombre de répondants	Taux de réponse (en %)	Marge d'erreur (en %)
Entreprises soutenues (volet 1)	402	327	211	73,66	4,66
Entreprises soutenues (volet 2)	18	16	10	74,07	21,26

* La population joignable exclut les numéros non valides et hors service.

Source : Sondage auprès de la clientèle, MEI, juillet à septembre 2019.

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.A.2

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Le cadre normatif du programme ESSOR ne présente pas de résultats visés sous forme de cibles quantifiées. De plus, l'arrimage de la présente grille d'évaluation avec celle recommandée par le SCT nécessite l'ajout de plusieurs cibles qui sont normalement absentes d'un cadre normatif, comme les cibles de pertinence, d'efficacité ou de conformité.	- Le cadre normatif inclut des objectifs qui ont été traduits en cibles tendanciellées ou dichotomiques. Ces cibles ont été validées dans le cadre de l'évaluation du programme par le comité d'évaluation. - Le cas échéant, les attentes habituelles du Ministère, quelle que soit l'intervention évaluée, peuvent être utilisées. - Dans certains cas (calcul de la compétitivité et de la productivité), l'année avant l'autorisation du projet a été considérée comme étant une mesure au temps $t = 0$ ou t_0, à partir de laquelle des résultats en croissance étaient attendus.
Absence de données précises sur le nombre d'emplois des entreprises au temps t_1 ou $t = 1$, c'est-à-dire un an après l'autorisation de leur projet, dans la base de données ESSOR d'IQ.	L'absence de données sur le nombre d'emplois dans les entreprises à t_1 a été compensée par l'utilisation d'estimateurs calculés à l'aide de régression linéaire visant à prédire le nombre d'emplois à partir des chiffres d'affaires connus des entreprises au temps t_1 (la méthode de calcul est présentée à la deuxième section de l'annexe suivante – 1.E).

1.E MESURE DE L'EFFET D'ESSOR SUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

En lien avec la cible 14 : Amélioration de la compétitivité des entreprises soutenues

L'évaluation de l'effet du programme ESSOR sur la compétitivité des entreprises a été réalisée à l'aide de la méthode des doubles différences. Cette méthode consiste à comparer l'évolution d'une variable d'intérêt, dans notre cas le chiffre d'affaires, d'un groupe dit témoin (entreprises n'ayant pas bénéficié d'ESSOR) et d'un groupe dit exposé (entreprises soutenues par ESSOR).

À cet égard, en tenant compte des données exploitables et disponibles dans la base de données ESSOR d'IQ, une mesure avant (t_0 = avant l'autorisation du projet) et après le programme pour les entreprises soutenues par ESSOR (t_1 = un an après l'autorisation du projet) a été effectuée. Cette mesure indique un taux de croissance annuel moyen (TCAM) du chiffre d'affaires de 11 %, soit 2 872 M\$ à t_0 et 3 177 M\$ à t_1 . Pour avoir une donnée représentative de la majorité des entreprises ayant participé à ESSOR (sans les valeurs extrêmes), l'analyse a été réalisée à partir des entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 81 M\$, soit 190 entreprises sur 420 entreprises soutenues pour lesquelles l'information était disponible en t_0 et en t_1 ²⁶.

Ensuite, ce TCAM de 11 % a été comparé à celui du groupe d'entreprises témoins, qui a obtenu un TCAM connu de 5,04 % entre 2015 et 2019. Le TCAM du groupe d'entreprises témoins a été mesuré par enquête, en septembre 2019. Ce groupe était composé de 2 000 entreprises québécoises représentatives de la structure industrielle du Québec (région, taille et secteur d'activité).

L'effet du programme ESSOR sur le chiffre d'affaires des entreprises soutenues est obtenu par l'expression suivante :

$$\text{Effet ou ventes supplémentaires attribuables à ESSOR} = (CA_{t1*} - CA_{t0}) - (CA_{t1**} - CA_{t0})$$

Où :

- CA_{t1*} représente le chiffre d'affaires des entreprises soutenues par ESSOR à t_1 : 3 177 M\$.
- CA_{t0} représente le chiffre d'affaires des entreprises soutenues par ESSOR, ainsi que celui du groupe témoin à t_1 .
- CA_{t1**} représente le chiffre d'affaires du groupe d'entreprises témoins calculé à partir du TCAM et de CA_{t0} .

Le résultat de ce calcul indique que l'effet du programme ESSOR est évalué à un chiffre d'affaires supplémentaire d'environ 161 M\$ pour l'ensemble des entreprises soutenues. Ce montant correspond à une augmentation supplémentaire de 5 % du chiffre d'affaires en faveur des entreprises soutenues par ESSOR, comparativement à l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises n'ayant pas bénéficié du programme ESSOR.

L'analyse est conservatrice et doit être interprétée avec prudence, car elle présente les limites suivantes :

- Le groupe témoin est composé d'entreprises issues de l'ensemble des secteurs d'activité présents au Québec, alors que le programme cible des secteurs particuliers.
- L'analyse prend seulement en compte le chiffre d'affaires de 190 entreprises soutenues sur 420 et émet l'hypothèse que le chiffre d'affaires du groupe d'entreprises témoins en t_0 est égal à celui des entreprises soutenues à la même année.

²⁶ Les données sur le chiffre d'affaires disponibles pour l'année subséquente à t_1 sont non exploitables dans le cas de cette cible :55 entreprises.

En lien avec la cible 13 : Amélioration de la productivité des entreprises soutenues

La productivité du travail se mesure généralement par la quantité produite divisée par le nombre d'heures de travail. Dans le cas présent, la quantité produite fait référence à la richesse produite, c'est-à-dire la valeur ajoutée réalisée par les entreprises et imputable au projet financé par le programme ESSOR.

$$\text{Productivité du travail} = \text{valeur ajoutée en dollars} / \text{heures travaillées}$$

- Valeur ajoutée = Chiffre d'affaires – Consommation intermédiaire (coût des matières premières et de la sous-traitance)

La valeur ajoutée des entreprises a été estimée à l'aide d'un coefficient obtenu à partir du [Tableau 16 16-10-0117-01](#) (anciennement Table CANSIM 301-0008) de Statistique Canada selon le secteur d'activité de l'entreprise, et que l'on a appliqué aux chiffres d'affaires de ce dernier.

- Les heures travaillées ont été estimées en faisant le produit du nombre d'employés de l'entreprise, du nombre moyen d'heures travaillées dans son secteur d'activité (fourni par le [Tableau 14-10-0036-01](#)) et du nombre de semaines que compte l'année (52 dans chaque cas).

Par ailleurs, l'information sur le nombre d'employés dans les entreprises n'étant pas disponible dans la base de données ESSOR pour l'année t_1 , celui-ci a été estimé à l'aide d'un modèle de régression simple. En général, l'emploi est l'une des principales variables influençant la production dans l'entreprise. La valeur de la production étant mesurée par le chiffre d'affaires, il est possible d'estimer le nombre d'emplois qui est associé à un chiffre d'affaires à partir de données historiques (dans notre cas). Toute chose étant égale par ailleurs (nonobstant les autres variables influençant le chiffre d'affaires et le terme d'erreur), l'expression mathématique de notre modèle simplifié est la suivante :

$$\text{Chiffre d'affaires} = \beta_1 \text{ Emploi} + \beta_0, \text{ avec } \beta_1 \text{ le coefficient de régression et } \beta_0 \text{ la constante}$$

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,748 ^a	,560	,559	9207963,530
a. Prédicteurs : (Constante), nombre d'emplois.				

Coefficients^a

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
	B	Erreur standard	Bêta		
1 (Constante)	1509377,851	793215,655		1,903	,058
Nombre d'emplois	188217,322	9426,321	,748	19,967	,000

a. Variable dépendante : Chiffre d'affaires (2016)

Récapitulatif des modèles

Les résultats de la régression présentés au tableau ci-dessus indiquent le coefficient de régression, qui est significatif, et montrent que lorsque l'emploi varie d'une unité, le chiffre d'affaires varie d'environ 188 217 \$. Ainsi, le nombre d'emplois correspondant à chaque chiffre d'affaires en t_1 a été déterminé en menant les opérations suivantes :

- La variation du chiffre d'affaires (CA) entre t_0 et t_1 : $CA_{t1} - CA_{t0} = \Delta CA$.
- Le nombre d'emplois nouveaux ou correspondant à cette variation du chiffre d'affaires est égal au rapport entre ΔCA et le coefficient de régression : $\lambda = \Delta CA / \beta_1$.

- Le nombre d'emplois en t_1 est égal à l'addition du nombre d'emplois en t_0 et du résultat du rapport entre la variation du chiffre d'affaires ΔCA et le coefficient de régression λ .

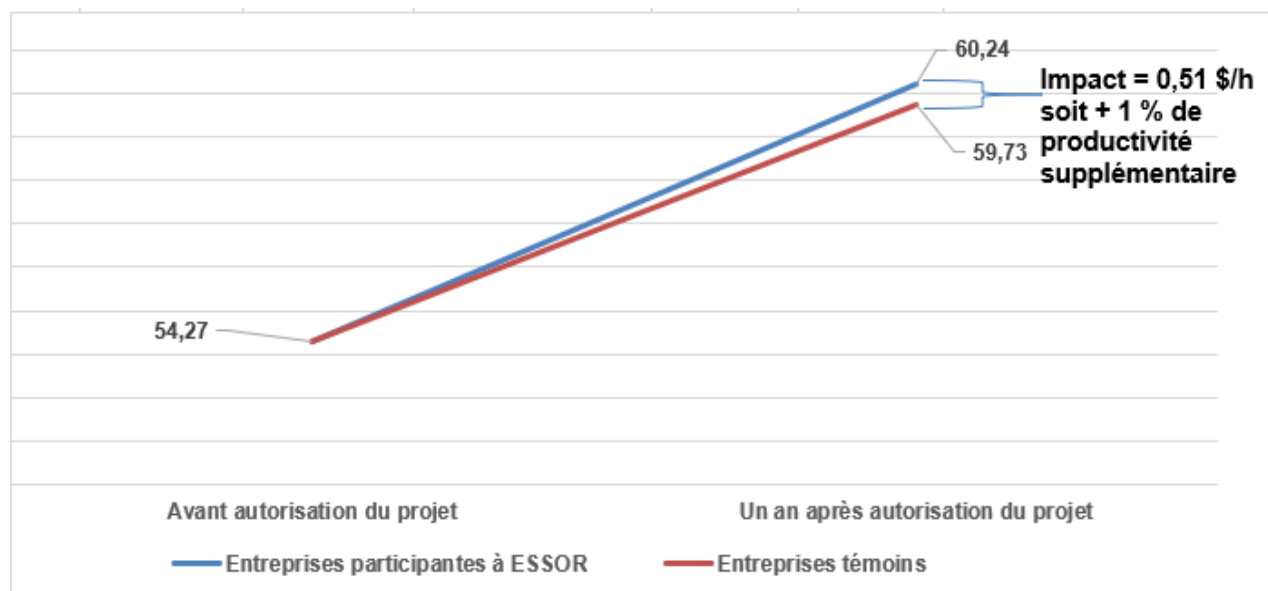
Effet du programme ESSOR sur la productivité du travail

L'effet du programme sur la productivité du travail des entreprises soutenues a été estimé à l'aide de la méthode des doubles différences présentée un peu plus haut (section « En lien avec la cible 14 : Amélioration de la compétitivité des entreprises soutenues ») et à partir de la relation existante entre le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée.

Le but de l'exercice était de déterminer la productivité supplémentaire raisonnablement attribuable à ESSOR dont ont bénéficié les entreprises soutenues. Notons que la productivité des entreprises soutenues était de 54,24 \$/h à t_0 et de 60,24 \$/h à t_1 .

La première étape de l'exercice a consisté à déterminer la part de la valeur ajoutée des entreprises à t_1 dans leur chiffre d'affaires à t_1 , qui est estimée à environ 50 %, soit 9 541 M\$/19 115 M\$. La seconde étape a consisté à déterminer la valeur ajoutée supplémentaire obtenue par les entreprises soutenues à t_1 , qui n'est rien d'autre que le produit de la part de valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires (50 %) et le chiffre d'affaires supplémentaire attribuable à ESSOR à t_1 (calculé à la cible 14 : 161 M\$) : 50 %*161 M\$ = 80 M\$. La troisième et dernière étape a consisté à calculer la productivité supplémentaire, qui est le rapport de la valeur ajoutée supplémentaire sur le total des heures travaillées à t_1 : 80 M\$/158 Mh = 0,5 \$/h.

Cette productivité supplémentaire correspond à une croissance supplémentaire de la productivité d'environ 1 % en faveur des entreprises soutenues comparativement à l'évolution de la productivité du travail du groupe d'entreprises témoins n'ayant pas bénéficié du programme ESSOR. À rebours, le graphique ci-dessous présente l'évolution comparée de la productivité du travail des entreprises soutenues par ESSOR et de celle du groupe d'entreprises témoins.



1F. ANALYSE AVANTAGES-COÛTS (AAC)

En lien avec l'indicateur 20 et le tableau 2.1, l'évaluation du ratio de rendement est effectuée à l'aide d'une analyse avantages-coûts, réalisée du point de vue du contribuable et de la société dans son ensemble. Elle vise à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les bénéfices (ou avantages) économiques attribuables aux projets financés par le programme ESSOR et les coûts économiques de l'aide financière gouvernementale qui leur a été accordée de 2017-2018 à 2018-2019. Par conséquent, elle permet aussi d'évaluer la valeur des retombées économiques attribuables à l'intervention du Ministère.

Le modèle d'analyse s'appuie sur la théorie de l'utilité et des surplus économiques, et une explication détaillée de celui-ci est disponible [à cet emplacement, sur le site Internet du Ministère](#). L'analyse offre deux résultats : le ratio de rendement de la dépense publique et la valeur des retombées économiques attribuables à l'intervention. Ce surplus économique est une mesure du surplus que dégagent les entreprises qui ont bénéficié directement ou indirectement de l'aide financière du Ministère. En ce sens, il mesure les gains de productivité ou de valeur ajoutée des entreprises qui ont bénéficié directement ou indirectement de l'aide financière du Ministère. Ces gains de productivité ou de valeur ajoutée constituent la valeur des retombées économiques. Elles sont composées des éléments suivants :

- **Les retombées économiques directes** : elles correspondent à l'estimation du surplus du consommateur. Elles sont composées des apports de source privée dans les projets. L'analyse part du principe que les gains probables de productivité des entreprises sont au moins égaux à l'apport dans les projets soutenus.
- **Les retombées économiques indirectes** : elles correspondent à l'estimation du surplus du producteur. Elles sont composées des marges bénéficiaires supplémentaires (ou profits) probables des entreprises qui résultent de leur participation à ESSOR. L'analyse part du principe que les gains probables de valeur ajoutée des entreprises sont au moins égaux à leurs marges bénéficiaires supplémentaires. Dans le cas présent, la valeur des retombées économiques indirectes est estimée à l'aide de l'approche suivante :
 - Les marges bénéficiaires brutes des entreprises attribuables à ESSOR sont estimées à partir du produit de la moyenne globale de coefficients de marge bénéficiaire (la part en pourcentage de la marge bénéficiaire dans le chiffre d'affaires) et des ventes supplémentaires attribuables à ESSOR calculées à la cible 14. Ces coefficients ont été calculés pour chaque entreprise à l'aide de [l'outil d'Industrie Canada](#) (Données sur la performance financière des entreprises) selon son secteur SCIAN²⁷. La moyenne globale de ces coefficients est estimée à 39 %. Ainsi, le total des marges bénéficiaires attribuables au programme ESSOR est évalué à 62 795 120 \$, soit $161\,013\,128 \times 0,39$.
- **Les coûts économiques** : ils correspondent à l'impact l'incidence budgétaire estimé de l'aide accordée pour les projets et à la part publique des apports des partenaires.
- **Le coût d'opportunité** : les dépenses publiques ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales, donc prélèvement d'impôts et de taxes auprès des contribuables. Or, ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé et moins ils vont consommer, ce qui entraîne un coût économique lié à l'imposition et à la taxation. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour ce faire, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé *coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale*, fourni par les données du ministère des Finances du Québec. Pour la période évaluée, le coefficient moyen est de 0,546. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\,000 \$ \times (1 + 0,546) = 154\,600 \$$.

Le taux d'actualisation utilisé est de 6 %. L'actualisation permet de rapporter sur une même base des flux monétaires qui se produisent à des dates différentes. Cette opération est indispensable pour être en mesure d'effectuer des opérations arithmétiques sur les retombées et les coûts économiques observés.

L'indice implicite des prix du PIB (IIPP) est utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires.

Les résultats de l'analyse avantages-coûts sont présentés dans le tableau ci-dessous (page suivante). La dépense publique estimée à 1 148 603 560 \$ dans le cadre du programme a généré des retombées économiques évaluées à 2 038 299 390 \$ au cours de la période 2017-2019, ce qui donne un ratio de rendement de 1,77. Ce ratio de rendement est conservateur, car il ne prend pas en compte toutes les entreprises qui ont bénéficié du programme. Toutefois, même sans la prise en compte des bénéfices indirects, le programme demeure rentable pour la société québécoise compte tenu de la part élevée des investissements privés dans les projets.

²⁷ Année de données la plus récente : 2017, pour les 236 entreprises dont les données sur le chiffre d'affaires étaient disponibles à t₁.

Tableau 1.A.3

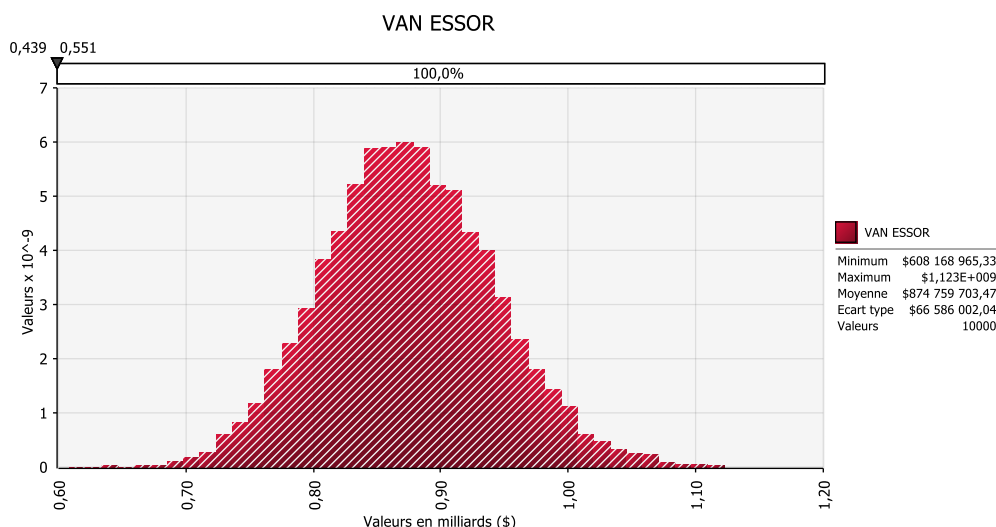
Analyse avantage-coûts du programme ESSOR, en millions de dollars

Retombées économiques du programme ESSOR de 2017 à 2019		Total (en M\$)
Retombées économiques directes		
— Apports des entreprises soutenues par ESSOR		1 273,8
— Apports d'autres sources privées (institutions financières, autres prêteurs, etc.)		850,3
Retombées économiques indirectes		
— Impact sur la profitabilité des entreprises ²⁸		62,8
<i>Retombées économiques totales (en dollars courants ou dollars nominaux)</i>		2 186,9
<i>Retombées économiques totales (en dollars réels ou dollars enchaînés de 2015)</i>		2 092,1
Retombées économiques totales (actualisées à 6,0 % par année)		2 038,3
Coûts économiques du programme ESSOR de 2017 à 2019		
Contributions de source publique aux projets		
— Impact budgétaire d'ESSOR (volets 1 et 2)		272,2
— Fonds propre d'IQ		240,5
— Autres apports publics du Québec (Emploi Québec, CLD, etc.)		26,4
— Apports du gouvernement du Canada (BDC, SADC, etc.)		266,1
— Coût d'opportunité lié à la dépense publique (inefficacité de la taxation)		440,1
<i>Coûts économiques totaux (en dollars courants ou dollars nominaux)</i>		1 245,3
<i>Coûts économiques totaux (en dollars réels ou dollars enchaînés de 2015)</i>		1 189,2
Coûts économiques totaux (actualisés à 6,0 % par année)		1 148,6
VAN – Valeur actuelle nette (retombées – coûts économiques = création de richesse)		889,7
Ratio de rendement de la dépense publique (retombées/coûts économiques)		1,77

Source : Base de données ESSOR d'IQ, juillet 2019. Compilation MEI, août 2019.

L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le degré de confiance des résultats de l'évaluation économique est de 100 %, ce qui indique une grande fiabilité des résultats. Une analyse de sensibilité basée sur la méthode de Monte-Carlo a été réalisée au moyen du logiciel @Risk. Le résultat est présenté dans le graphique ci-dessous :



²⁸ Marge bénéficiaire brute attribuable à ESSOR.

La méthode de Monte-Carlo est appliquée sur la valeur actuelle nette (VAN), qui correspond à la différence entre les retombées économiques et les coûts économiques. L'analyse de Monte-Carlo indique que les probabilités d'une VAN inférieure à zéro (et par conséquent, d'un ratio de rendement inférieur à 1) sont réduites à 0 % lorsqu'on remplace les paramètres incertains par leurs valeurs les plus basses probables. Les paramètres de sensibilité considérés et distribués selon la loi normale sont les suivants :

- L'indice implicite du PIB, utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires. Celui-ci peut varier entre 0,97 (valeur minimale calculée durant la période 2017-2019) et 1,05 (valeur maximale calculée au cours de la période 2017-2019); avec la loi normale ($\mu = 1,011$; $\sigma = 0,039$).
- Le taux d'inefficacité de la taxation, utilisé pour estimer le coût de renoncement de l'activité économique associé au financement public à la suite d'un prélèvement d'impôt dans la collectivité. Il a varié entre 0,53 et 0,57 au cours de la période évaluée; avec la loi normale ($\mu = 0,551$; $\sigma = 0,020$).
- Les effets indirects, soit la marge bénéficiaire des entreprises attribuable à ESSOR, qu'on a fait varier entre 0 \$ (valeur basse) et 62 795 120 \$ (valeur haute), avec la loi normale ($\mu = 31 \text{ M}$; $\sigma = 31 \text{ M}$).

2.A DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

En lien avec la cible 1

Le tableau 2A.1 ci-dessous présente les données sur la productivité du travail et les investissements privés (immobilisations, matériel et outillage) dans différents secteurs d'activité et provinces du Canada en 2017.

Tableau 2.A.1

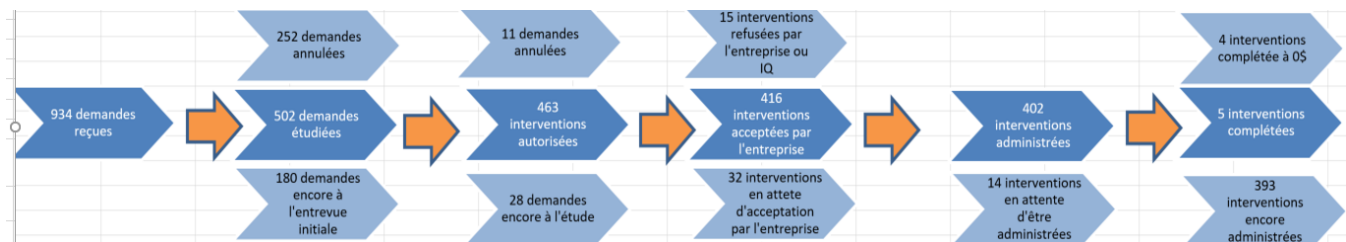
Productivité et investissements privés dans des secteurs d'activité en 2017

Secteur d'activité	Productivité du travail (en dollars/heures travaillées)			Investissements privés (en millions de dollars)	
	Québec	Ontario	Canada	Québec	Ontario
Ensemble des industries	51,3	57,4	59,5	14 149,4	30 269,8
Fabrication ou manufacturier	56	66,2	64,9	2 823,6	5 006,8
Commerce de gros	54,3	71,8	65,1	388,7	740,5
Commerce de détail	28	30,1	31,3	591,8	1 261,2
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	42	32,6	45,1	n.d.	842,6
Industrie de l'information et industrie culturelle	73	92,9	93,5	835,6	2 648,1
Hébergement et services de restauration	21,5	22,6	22,7	173,8	512,1

Sources : [Tableau 36-10-0480-01](#) (anciennement CANSIM 383-0033), Statistique Canada (consulté le 23 octobre 2019).
[Tableau 34-10-0035-01](#) (anciennement CANSIM 029-0045). Immobilisations et réparations, Statistique Canada (consulté le 23 octobre 2019).

En lien avec la cible 5

Le graphique ci-dessous présente le cheminement des demandes reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2019 :



Note : Le nombre d'interventions autorisées du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019 est plus grand (477 interventions), puisque certaines demandes ont été reçues avant la période étudiée et ne sont donc pas représentées dans ce graphique.

Le tableau 2A.2 présente les raisons qui ont justifié l'annulation de demandes au stade « entrevue initiale ».

Tableau 2.A.2

Les raisons de l'annulation de demandes au stade « entrevue initiale »

Raison de l'annulation	Nombre de dossiers
Abandon du projet	36
Absence de retombées économiques pour le Québec	1
Aucun besoin actuel de financement/pas de projet	10
Capacité de remboursement non démontrée	1
Client non intéressé à la poursuite de la relation d'affaires	7
Dépenses non admissibles	3
Faillite/fermeture d'entreprise	2
Financement réalisé par un partenaire	17
Financement réalisé par une autre unité d'affaires d'IQ	4
Forme juridique non admissible	1
Montage financier incomplet	4
Montant minimal de l'intervention non atteint	1
Montant minimal du projet non atteint	1
Non admissible – autres	18
Non-respect des critères généraux du programme (FDE)	9
Participation d'IQ non requise	18
Projet non admissible	1
Raison administrative	24
Référencement du dossier à un autre partenaire	1
Référencement du dossier à une autre unité d'affaires à IQ	5
Refus de la lettre d'orientation/d'intention/liste de conditions	10
Refus de la tarification offerte	6
Refus des conditions autres que la tarification	10
Report du projet	51
Risque de l'entreprise ou de l'intervention trop élevé	2
Risque réputationnel	2
Secteur non admissible	7
Total	252

En lien avec les cibles 10 et 12

Le tableau 2A.3 ci-dessous présente la répartition des entreprises soutenues par région administrative (volets 1 et 2).

Tableau 2.A.3

Répartition des entreprises soutenues par région administrative

Région administrative	Entreprises du volet 1	Entreprises du volet 2
01 – Bas-Saint-Laurent	11	—
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	27	4
03 – Capitale-Nationale	33	—
04 – Mauricie	5	—
05 – Estrie	27	1
06 – Montréal	51	2
07 – Outaouais	7	—
08 – Abitibi-Témiscamingue	7	—
09 – Côte-Nord	2	1
10 – Nord-du-Québec	1	—
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	—	1
12 – Chaudière-Appalaches	72	1
13 – Laval	11	3
14 – Lanaudière	13	1
15 – Laurentides	17	—
16 – Montérégie	77	4
17 – Centre-du-Québec	41	—
Total général	402	18

En lien avec la cible 17

« Entreprise en démarrage » — définition selon le guide de gestion du programme ESSOR

« Entreprise en démarrage » : Entreprise qui :

- opère²⁹ depuis moins de trois ans³⁰, et
- a moins de 24 mois de revenus³¹.

Une entreprise n'est pas considérée en démarrage si elle a 24 mois ou plus de revenus, et ce, même si elle est en activités depuis moins de trois ans. La survenance de l'un des événements suivants ne qualifie pas l'entreprise comme en démarrage :

- Le transfert de l'entreprise (achat d'actifs, achat d'actions, relève, fusion, etc.);
- Le changement de modèle d'affaires (ou d'activité ou de clientèle);
- Une entreprise « virtuelle », sauf s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises qui sont toutes en démarrage.

²⁹ Le calcul se fait à partir de la date à compter de laquelle l'entreprise réalise des activités économiques, c'est-à-dire qu'elle engage des dépenses en lien avec sa mission. À ne pas confondre avec la date de constitution.

³⁰ Exceptionnellement, une entreprise dont le plan d'affaires initial prévoirait une phase de démarrage de plus de trois ans pourra être considérée comme étant en démarrage pour toute la durée de cette période. Cet élément devra être justifié et documenté à la section Commentaires du Calculateur.

³¹ Une entreprise dont la mission est d'effectuer de la recherche et développement et dont les revenus sont composés de subventions ne sera pas considérée comme étant en démarrage, malgré l'absence de revenus au cours des 24 derniers mois.

En lien avec la cible 21

Méthode de calcul du cumul des aides gouvernementales

Le cumul des aides financières gouvernementales obtenues pour tout type de projet, incluant les subventions, les crédits d'impôt, les prises de participation sous forme de capital-actions, les prêts et les garanties de prêt en provenance de ministères ou d'organismes gouvernementaux (fédéral et provincial), de même que de partenaires disposant de fonds d'intervention dont le financement provient de ces gouvernements, ne doit pas excéder 50 % du coût total d'un projet.

- Dans le calcul du cumul des aides gouvernementales pour les projets dont le coût total est inférieur à 2 M\$ ou pour les projets d'investissement innovants, tels que décrits à la section 4.2 a), une aide non remboursable est considérée à 100 % de sa valeur, alors qu'une aide remboursable, y compris une prise de participation sous forme de capital-actions, est considérée à 50 % de sa valeur.

Pour les projets d'investissement innovants d'entreprises manufacturières seulement, peu importe le coût total du projet, une aide non remboursable est considérée à 100 % de sa valeur alors qu'une aide remboursable, y compris une prise de participation sous forme de capital-actions, est considérée à 50 % de sa valeur.

- Pour tous les autres projets, toutes les aides financières gouvernementales, peu importe la forme, sont comptabilisées à 100 % de leur valeur.

La valeur est le montant autorisé de l'aide gouvernementale.

Lorsque l'intervention financière est accordée sous forme de garantie, on doit considérer seulement la portion garantie par le gouvernement. Exemple : prêt de l'institution financière de 100 000 \$, garanti à 70 % par IQ. La valeur de l'aide gouvernementale est de 70 000 \$.

Les sources considérées comme privées incluent notamment les suivantes :

- Fonds internes de l'entreprise
- Nouvelle injection de fonds par l'entreprise
- Prêt d'une institution financière
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Fonds FTQ
- Fondation CSN
- FIER
- Capital régional Desjardins
- Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)
- Fiducie du Chantier de l'économie sociale
- Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises
- Fonds Valorisation Bois
- Fonds InnovExport
- Femmessor

Les sources considérées comme publiques incluent notamment les suivantes :

- Ministères et organismes gouvernementaux (fédéral et provincial)
- Investissement Québec
- Banque de développement du Canada (BDC)
- Financière agricole du Québec (et filiales)
- Financière agricole du Canada

